

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013 A 09 H 30
(Convocation du 16 septembre 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mme FAYET et M. FLORIAN ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 31 MAI, 28 JUIN et 12 JUILLET 2013

Les procès-verbaux des séances du 31 mai, 28 juin et 12 juillet 2013 ont été adoptés sans observation.

AFFAIRES RETIREES

Les affaires 2013/8/ 150 « Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) - Adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Désignation » et 2013/8/ 159 « Nomination d'un représentant de la CUB au Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux » ont été retirées

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la Voirie

- Arrêté n°2013/1168 du 15 juillet 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la ville de Bordeaux pour l'implantation d'un pigeonnier contraceptif à Bordeaux, quai des Graves – A titre gratuit.
- Arrêté n°2013/1169 du 15 juillet 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la ville de Bordeaux pour l'installation de coffres couronnes contenant des bouées de sauvetage sur le garde corps des quais rive de Bordeaux – A titre gratuit.
- Arrêté n°2013/1170 du 15 juillet 2013 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la ville de Bordeaux pour l'implantation de la statue érigée en hommage à J.C Delmas ancien maire, à Bordeaux, place Pey Berland.
- Arrêté n°1205 du 19 juillet 2013 – Saint Médard en Jalles – Lotissement La Chaumière – Classement de la rue de la Chaumière.
- Arrêté n°1297 du 29 juillet 2013 – Le Haillan – Lotissement « Le Clos de Jacobins » - Classement de la rue Danton.

- Arrêté n°1395 du 14 août 2013 – Pessac – allée Radio – Classement des parcelles 318 HZ 236 – 318 HZ 393 – 318 HZ 382.
- Arrêté n°1396 du 14 août 2013 – Villenave d'Ornon – rue Vincent Van Gogh – Déclassement d'une emprise de 47 m² au droit de la parcelle 550 CR 238.
- Arrêté n°2013/1404 du 21 août 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la ville de Bordeaux pour l'implantation de mobiliers urbains à Bordeaux, rue Kleber – A titre gratuit.
- Arrêté n°2013/1551 du 12 septembre 2013 – Talence – Déclassement d'une emprise de 179 m² au droit des parcelles 522 AS787/AS110/AS157.

POLE DYNAMIQUE URBAINES

Direction foncier

- 2013/1047 du 25/06/2013 - Arrêté de servitude d'assainissement - BEGLES – rue Sainte Marie – M. et Mme SOLANO, M. et Mme SALABERRY – M. et Mme DEGEILH – Mme PASSICOT Melles PASSICOT Mariette et Nina copropriétaires du lotissement « Bergerot Sud » - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/1048 du 25/06/2013 - Arrêté de servitude de passage - VILLENAVE D'ORNON – 20 rue du Tronquet – M. et Mme VIBERT - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/1049 du 25/06/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – allée de Fonfrède – Association Syndicale Libre du lotissement « La Clairière de Hourton » - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/1050 du 25/06/2013 - Arrêté de servitude de passage gratuite - VILLENAVE D'ORNON – rue Emile Lalanne -copropriétaires de la résidence Plein Sud - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/1061 du 26/06/2013 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – chemin de Garmande – Copropriétaires de la résidence « Moulin Duprat » - 6 210 € - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/1062 du 26/06/2013 - Arrêté de servitude - Arrêté 2012/498 du 30/03/2012 annulé - PESSAC – avenue du Docteur Nancel Pénard copropriétaires de la résidence « La Commanderie du Pape » - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/1089 du 04/07/2013 - Arrêté Consignation - VILLENAVE D'ORNON – 32/38 rue Pagès – SCI de la rue Pagès - 17 043 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2013/1090 du 04/07/2013 - Arrêté de Consignation - VILLENAVE D'ORNON – avenue Mirieu de Labarre – M. VIDAL - 117 000 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2013/1091 du 04/07/2013 - Arrêté de Consignation - GRADIGNAN – 295 cours du Général de Gaulle – SARL SOGELOR - 175 000 € - 21.2111.8240.UC32.HAA.

- 2013/1068 du 1/07/2013 - Arrêté de servitude de passage gratuite - CENON – avenue Carnot – M. MENACHE SANNES et Mme AMSELLEM.
- 2013/1069 du 1/07/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – rue Marceau – conjoints HAGELSTEIN - 12 200 € - 21.2112.8220.TL00.VB00304.
- 2013/1070 du 1/07/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE HAILLAN – rue de Venteille – régularisation de domanialité - 21.2112.8220.TN00.VCA.
- 2013/1077 du 2/07/2013 - Arrêté de servitude - AMBES – LIEUDIT « Dufrene » - TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ France - 100 € - 77.7788.8240.UC31.
- 2013/1078 du 2/07/2013 - Arrêté de servitude de passage gratuite - VILLENAVE D'ORNON – 35 allée de Brignon – société ANGLE VERT - 21.2111.TE00.UF - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/1081 du 3/07/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux – Tram - BEGLES – 172 rue Alexis Labro – SCI AQUITAINE INVESTISSEMENT - 7 500 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2013/1084 du 3/07/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tramway - PESSAC – 30 rue Gustave Flaubert – M. et Mme BRUGNEAUX - 89 293,82 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2013/1085 du 3/07/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite – Tramway - BEGLES – rue Dilly – Commune.
- 2013/1086 du 3/07/2013 - Arrêté de transfert groupe scolaire - GRADIGNAN – boulevard de Malartic – groupe scolaire Pin Franc – Commune.
- 2013/1087 du 3/07/2013 - Arrêté d'acquisition – Tram Train - BRUGES – 8 rue Odilon Redon – M. et Mme GARRIGOU - 473 000 € - 21.21150002.KD00.TT30.
- 2013/1088 du 3/07/2013 - Arrêté d'acquisition – Tram Train - BRUGES – 151 avenue Charles de Gaulle – Mme VINET - 73 000 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/1098 du 8/07/2013 - Arrêt de transfert groupe scolaire - CENON – 8 rue du 11 Novembre – Commune.
- 2013/1099 du 8/07/2013 - Arrêté de cession - PESSAC – rue Gustave Flaubert – M. et Mme BRUGNEAUX - 1 € - 77.775.8240.UC32.
- 2013/1100 du 8/07/2013 - Arrêté de servitude de passage gratuite - BRUGES – rue Reilhard de Chardin – Commune - 21.2111.TE00.UF.
- 2013/1101 du 8/07/2013 - Arrêté d'acquisition - AMBES – rue Arago/rue du 11 Novembre – SCI Résidence de l'Entre Deux Mers - 19 680 € - 21.2112.8220.TL00.VB0040.

- 2013/1131 du 10/07/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - BRGUES – 16 rue André Messenger – M. et Mme BERNADOU - 16 600 € - 21.2112.8220.TN00.VB07504.
- 2013/1132 du 10/07/2013 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – rue Robert Caumont – SCI Caumont - 3 960 € - 21.2111.8220.UE00.HC00.
- 2013/1133 du 10/07/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - LE BOUSCAT – 16 avenue Marcelin Berthelot – M. DUBOIS - 7 447,81 € - 21.2112.8220.TN00.VB06904.
- 2013/1134 du 10/07/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - BLANQUEFORT – avenue du XI Novembre – Mme RIBET - 1 642 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2013/1135 du 10/07/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – rue de Campot – MM. SCHOENMAKERS - 21.2112.8220.TN00.VB05604.
- 2013/1136 du 10/07/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - ARTIGUES PRES BORDEAUX – avenue de l'Eglise Romane – Mme BAHUET et M. CAZIMAJOU - 10 400 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2013/1137 du 10/07/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 31 rue du Bout du Parc – Mme PIQUITA – M. RENARD - 13949 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2013/1149 du 12/07/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – rue Massenet – MESOLIA HABITAT - 21.2112.8220.TN00.VB44904.
- 2013/1150 du 12/07/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – rue Jules Massenet – OPH AQUITANIS - 21.2112.8220.TN00.VB44904.
- 2013/1151 du 12/07/2013 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – avenue de la Boétie – Mme TRAISSAC - 2 340 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2013/1152 du 12/07/2013 - Arrêté d'acquisition - LE HAILLAN – 39 rue de Venteille – M. et Mme LE HUERON - 7 280 € - 21.2112.8220.TN00.VC00.
- 2013/1153 du 12/07/2013 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 45 avenue de la Boétie – M. DUBOURDIEU - 240 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2013/1154 du 12/07/2013 - Arrêté de servitude de passage - AMBES – rue Denise Bouchon – ASL « Groupement d'Habitations Lansac » - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/1183 du 18/07/2013 - Arrêté d'indemnisation – Tramway - BORDEAUX – rue de la Pelouse de Douet – CHU - 34 643,59 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2013/1207 du 19/07/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 27 et 27bis rue Rabaneau – M. CALCADA et Mme WEISSE - 67 701,23 € - 21.2112.8220.TL00.VB00304.

- 2013/1216 du 23/07/2013 - Arrêté de déconsignation - MERIGNAC – 33 avenue Marcel Dassault – SCI Beau Désert - 350 906,79 €
- 2013/1217 du 23/07/2013 – Arrêté - PESSAC – 11-13 rue Adrien Ducourt – consorts DESBONS - 21.2138.8240.UC32.HAC.
- 2013/1218 du 23/07/2013 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – rue Gambetta – OPH Aquitanis - 53 728 € - 21.2111.8220.TM00.HB18.
- 2013/1229 du 24/07/2013 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 9 chemin de Pauge – M. et Mme GOURDON - 1 300 € - 21.2112.8220.TM00.VB550.
- 2013/1230 du 24/07/2013 - Arrêté de cession - VILLENAVE D'ORNON – allée Jacques Brel – SARL SGE Foncier Aménagement - 7 200 € - 77.775.8240.UC32.
- 2013/1231 du 24/07/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – 1 rue Jules Massenet – SCCV le Quatuor Bordelais - 2.2112.8220.TN00.VB44904.
- 2013/1232 du 24/07/2013 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – rue des Chênes - Mme GOMPEL et M. COROCHER - 210 € - 21.2112.8220.TN00.VB312.
- 2013/1233 du 24/07/2013 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – rue des Chênes – M. et Mme COUSTURES - 2 010 € - 21.2112.8220.TN00.VB312.
- 2013/1234 du 24/07/2013 - Arrêté d'occupation temporaire – Train Tram - BRUGES – avenue des Quatre Pont – SICGAAGVB.
- 2013/1235 du 24/07/2013 - Arrêté de cession - BORDEAUX – 77 avenue de Saint Amand – SCI du 75 avenue de Saint Amand - 9 600 € - 77.775.8240.UC32.
- 2013/1236 du 24/07/2013 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – avenue du Général de Gaulle – M. et Mme MOUSSA - 4 140 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2013/1237 du 24/07/2013 - Arrêté d'acquisition - BASSENS – rue Maurice Toutaud – Consorts DOUDET - 14 950 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2013/1238 du 24/07/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - AMBES – avenue Charles de Gaulle – ASL Groupement d'Habitations Lansac - 21.8310.TE00.PD00.
- 2013/1239 du 24/07/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite Tram - MERIGNAC – avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Ville.
- 2013/1240 du 24/07/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BLANQUEFORT – 32 rue Dehez – Mme GARNIER LEVEAUX - 100 305 € - 21.21150002.KD00.TT30.
- 2013/1241 du 24/07/2013 - Arrêté d'indemnisation – Tram Train - BRUGES – rue des Arbousiers – M. et Mme LIBAUDE - 2 980,22 € - 21.21110002.KD00.TT30.

- 2013/1242 du 24/07/2013 - Arrêté d'indemnisation – Tram Train - BRUGES – rue des Arbousiers – M. et Mme RIFFAUD - 956,30 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/1243 du 24/07/2013 - Arrêté d'indemnisation – Tram Train - BRUGES – rue des Arbousiers – M. et Mme M. BASCANS - 13 947,17 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/1245 du 24/07/2013 - Arrêté d'indemnisation – Tram Train - BRUGES – rue des Arbousiers – M. et Mme BRAULT - 593,52 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/1244 du 24/07/2013 - Arrêté d'indemnisation – Tram Train - BRUGES – rue des Arbousiers – M. DANSOU - 3 000 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/1246 du 24/07/2013 - Arrêté d'indemnisation – Tram Train - BRUGES – rue des Arbousiers – M. et Mme BLAISOT - 3 491,91 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/1248 du 24/07/2013 - Arrêté d'indemnisation – Tram Train - BRUGES – rue des Arbousiers – M. et Mme GALERA - 14 555,07 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/1250 du 25/07/2013 - Arrêté de consignation - ARTIGUES PRES BORDEAUX – rue des Oliviers et des Eucalyptus – SA GRISEL - 2 990 € - 21.2112.8220.TL00.VB01304.
- 2013/1292 du 29/07/2013 - Arrêté d'acquisition - LE HAILLAN rue de Venteille – M. et Mme BAZZO - 3 000 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2013/1293 du 29/07/2013 - Arrêté d'acquisition – Tram - PESSAC – avenue de Canéjean – copropriétaires du lotissement Village du Haut Lévêque - 132 555,17 € - 21.21110002.KDE00.TW30.
- 2013/1294 du 29/07/2013 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – route de Picot – SAS European Aéronautic Défense And Space Compagny - 155 157 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2013/1295 du 29/07/2013 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 41 avenue de la Croix – Mme GUICHENE - 74 900 € - 21.2111.8240.UC32.HAA.
- 2013/1296 du 29/07/2013 - Arrêté de servitude de passage gratuite - BRUGES – impasse Chavailles – Commune - 21.2111.TE00.UF - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/1298 du 29/07/2013 - Arrêté de servitude - LE HAILLAN – lieudit Jalle Pont - PAREMPUYRE – lieudit Bois de Gaillot – Vermillon REP SAS - 2 256 - 77.7718.0206.UC31.
- 2013/1327 du 30/07/2013 - Arrêté de DPU - PESSAC – 3 rue Millet – Mme RICHARD - 180 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2013/1328 du 30/07/2013 – DPU - GRADIGNAN – 1 chemin de la Landette – M. CONSTANTIN - 700 000 € - 21.2111.8240.UC32.HAA - 11.6226.8240/UC32.

- 2013/1359 du 02/08/2013 - Arrêté d'indemnisation – Tram Train - BRUGES – rue des Arbousiers – M. et Mme HUBY - 8 125,48 € - 21.2111000.KD00.TT30.
- 2013/1362 du 09/08/2013 – DPU - LORMONT – 20 rue Abarrateguy – consorts LUCAS/LARTIGUE/LAGUNEGRAND - 140 000 € - 21.2111.8240.UC32.HAA - 11.6226.8240/UC32.
- 2013/1363 du 09/08/2013 – DPU - AMBARES ET LAGRAVE – 10 rue de la Gorp – SCI SAPHIR - 160 000 € - 21.2115.8240.UC32.HAA.
- Arrêté de mainlevée de consignation - SAINT MEDARD EN JALLES – 33 avenue Marcel Dassault – SCI BEAU DESERT – 77 697,75 €
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BEGLES – 534/536 route de Toulouse – HLM DOMOFRANCE.
- AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PRECAIRE - CENON – 2 rue Roger Salengro et rue Camille Pelletan – M. AYAD.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - CENON – 42 rue Camille Pelletan – Commune.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BASSENS – rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Commune.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - CARBON BLANC – 17 rue Thérèse – MOUS.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 266 avenue d'Eysines – MOUS.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BLANQUEFORT – 11 rue Alcide Lambert – MOUS.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - TALENCE – 44 rue Emile Zola angle cours de Reins.

Direction Bâtiments et Moyens

- Convention occupation locaux scolaires école maternelle LAC 2 à Bordeaux par l'Association Le Centre d'Animation Le Lac durant l'année 2013.
- Convention occupation locaux scolaires école maternelle LAC 3 à Bordeaux par l'Association Le Centre d'Animation Le Lac durant l'année 2013.
- Convention occupation locaux scolaires école élémentaire LAC 2 à Bordeaux par l'Association Sports, Evolution Arts Energétiques durant l'année 2013.

Direction de la commande publique

- Liste des marchés formalisés et MAPA notifiés en juin et juillet 2013.
- Liste des marchés formalisés et MAPA notifiés en juillet et août 2013.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE communique quelques informations en ce début de Conseil de CUB et, comme il a pu le dire au précédent Bureau, ils vont changer la date d'un Bureau et d'un Conseil pour permettre la participation aux journées des communautés urbaines qui ont lieu cette année à Marseille les 20 et 21 novembre.

Il se propose, en ce début de Conseil, d'essayer de faire un peu de pédagogie législative sur les différents projets de loi concernant le mode de scrutin et la métropole, afin que les uns et les autres soient bien au fait des choses.

Il rappelle à cet effet que suite à loi de décembre 2010, la taille du Conseil de CUB évolue, puisque s'ils sont aujourd'hui 121 conseillers communautaires, ils seront 105 à compter du mois d'avril 2014. Concernant les bulletins de vote, il précise qu'il y aura ce qu'on appelle un système de « fléchage », et la parité quand il y a plusieurs conseillers communautaires par commune. Sur le nombre de Vice-Présidents, il insiste sur le fait que dans la loi de décembre 2010, il était prévu 15 Vice-Présidents au maximum, mais que, suite à un amendement du Sénat, ce chiffre a évolué et il y aura possibilité d'avoir jusqu'à 20 Vice-Présidents pour la Communauté urbaine de Bordeaux. Par ailleurs, il annonce que si la loi sur les métropoles va jusqu'au bout, et il pense que ce sera le cas, la Communauté urbaine de Bordeaux sera métropole à compter du 1^{er} janvier 2015. Et dans les métropoles qui seront une dizaine, il ajoute qu'il y aura obligation de parité sur l'exécutif et, sur le nombre maximal de 20 Vice-Présidents, il y aura donc, 10 hommes et 10 femmes.

Il souligne que cette loi sur les métropoles a fait l'objet d'une première lecture au Sénat et à l'Assemblée nationale, que la seconde lecture se fera début octobre au Sénat, puis mi-novembre à l'Assemblée nationale, et que les dernières lectures se feront avant les élections municipales. Les choses ne sont pas encore totalement stabilisées, puisque le processus législatif continue, mais il fait remarquer quand même un certain nombre d'orientations.

Au-delà de la question qu'il a évoquée sur la gouvernance, au-delà du fait que les métropoles seront créées par décret, ce qui a été un sujet de débat important au niveau du Sénat puisque ce dernier ne le souhaitait pas, l'Assemblée nationale est revenue sur la version du texte gouvernemental, ce qui fait que les métropoles seront créées par décret au 1^{er} janvier 2015. Il précise qu'elles seront dotées d'un certain nombre de compétences, et qu'automatiquement, toutes les compétences exercées par les communautés urbaines seront transférées à la métropole ; mais il y aura en plus quatre volets de compétences qui pourront être nouveaux, sur tout ce qui est développement, aménagement économique, social et culturel. Il ajoute que dans le développement économique, il y a le copilotage des pôles de compétitivité, la promotion du tourisme et notamment la question de l'office

métropolitain de tourisme, le programme de soutien et d'aide aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Et il y a également un point qui est peut-être le plus important à son avis, à savoir les constructions, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socioéducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain, et cela à partir du 1er janvier 2015 ; après, il y aura une durée de deux années pour que l'intérêt métropolitain soit déterminé. Il indique que s'il n'a pas été déterminé aux deux tiers, la métropole exerce à défaut l'intégralité des compétences transférées, ce qui veut dire que la logique de la loi, c'est que beaucoup de choses soient transférées et qu'il faut une opposition des deux tiers pour qu'elles ne le soient pas. Il évoque ensuite des compétences sur tout ce qui est aménagement de l'espace métropolitain : rénovation urbaine, patrimoine naturel, paysager, avec un rôle de chef de file pour l'aménagement urbain autour des gares situées sur le territoire métropolitain, notamment sur la gare Saint-Jean, ce qui ne sera pas anodin à son avis, ainsi que les aires de stationnement en complément des parcs de stationnement. Il ajoute que deux pouvoirs de police sont transférés au président de la métropole, à savoir la police de la circulation et du stationnement, et la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi.

Puis il cite un certain nombre de compétences relatives aux politiques de la ville, et enfin, un certain nombre de compétences « protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise, demande de l'énergie, etc. ».

Il fait observer que ce sont quatre blocs de compétences qui sont transférés de manière quasi automatique aux métropoles, mais après, il peut y avoir des conventions entre les métropoles et l'État, les Régions, et le Conseil général pour aller plus loin sur le développement économique, sur le logement d'urgence, et sur l'action sociale. Il pense donc que ce sont les compétences qu'il va falloir commencer à anticiper d'une certaine manière, car comme ses collègues peuvent le constater, ce n'est pas totalement anodin.

Il précise par ailleurs que le Sénat a adopté par un amendement qui a été repris par l'Assemblée nationale et est donc maintenant dans la loi, mais qui sera peut-être déféré au Conseil Constitutionnel, l'institution d'un coefficient de mutualisation des services pour les EPCI à fiscalité propre, c'est-à-dire que la dotation globale de fonctionnement pourra être modulée selon le degré de mutualisation entre les services municipaux et les services métropolitains.

Déclarant parler sous couvert des autres parlementaires, les choses lui paraissent à peu près stabilisées sur la question de la gouvernance, en tout cas pour 2014, car il rappelle que le gouvernement a introduit un amendement à l'Assemblée nationale dont il pense qu'il sera fortement discuté au Sénat, même si c'est passé sans trop de difficultés à l'Assemblée nationale, disant qu'en 2020, 50 % des conseillers métropolitains seront élus au suffrage universel direct. Mis à part ce sujet, la gouvernance lui paraît à peu près stabilisée.

La question de l'incitation à la mutualisation des services est également à peu près stabilisée, à son avis, et il restera des discussions sur la question des compétences, mais les grands équilibres sont ceux qu'il vient de leur indiquer. Il insiste sur le fait qu'on sait que ce n'est qu'une première lecture, qu'il peut encore y avoir des changements mais ils seront plutôt à la marge, et la cohérence globale du dispositif est celle-ci.

M. Max GUICHARD déclare comprendre que cela soit par décret que tout cela se passe, car, s'adressant aux Maires qui sont tous au courant ici pense-t-il, ils vivent leurs derniers mois ou leurs dernières années de maire tel qu'ils l'ont toujours connu. Il estime en effet qu'il s'agit d'une attaque en règle contre les communes, ce qui ne surprendra personne depuis quelque temps, et les élus Communistes et Républicains s'opposent donc totalement à cette démarche et vont tout faire pour faire modifier cette situation qu'il juge dramatique ne serait-ce que du point de vue de la démocratie de proximité, mais il n'y a pas que celui-là, loin s'en faut.

M. Gérard CHAUSSET déclare ne pas avoir tout à fait la même lecture que son ami **Max GUICHARD**, et fait d'abord observer ici que la Communauté urbaine a été créée par décret en 1967 et pas sur un autre type de fonds baptismaux. Cela ne veut pas dire pour cela que c'est bien, mais en tout cas, il rappelle la nature de cet exercice, et il a l'impression qu'un certain nombre d'entre eux ici, se sont très bien fondus dans ce système qui a été initié par décret.

Il considère que ce qui est proposé aurait pu être fait avant et qu'on aurait peut-être même pu aller plus loin, notamment dans la désignation des conseillers communautaires. Il indique que le fléchage est, en quelque sorte, un moindre mal, mais ce n'est pas ce que les élus EELV souhaitaient puisque, depuis longtemps, ils proposent que les conseillers communautaires soient élus au suffrage direct pour plus de clarté et plus de compréhension de la part des citoyens. Il estime en outre que celui qui lève l'impôt doit rendre directement compte à l'électeur.

Cependant, ce qui leur est proposé là ne met pas à mal, à son avis, la notion de proximité et la commune en soi, car il faut bien voir que la France et les agglomérations des années 60 et celles que nous avons aujourd'hui, sont des choses complètement différentes, et on peut donc très bien avoir un rôle du maire qui soit même en fait renforcé, où ses attributions, ses compétences, et son activité sur le terrain soient au plus proche du citoyen. Il ajoute qu'un certain nombre de compétences mais aussi de projets qui sont nécessairement d'intérêt d'agglomération, doivent, à son avis, être gérés aussi d'une façon plus large. Il prend pour exemple Mérignac, où il y a un projet de construction d'un stade nautique olympique et il demande si cela concerne uniquement la Ville de Mérignac, si cela va concerner un peu plus large au-delà des communes, et si ce doit être uniquement la ville qui doit financer un stade olympique ou si cela doit être un financement plus large. Il souligne qu'il s'agit d'un projet d'intérêt communautaire, d'agglomération, qui déborde forcément les limites communales, et pour autant, il ne pense pas que ce projet-là va «détricoter» le pouvoir du maire et la proximité. Il pense donc que les questions qui se posent aujourd'hui sont tout à fait différentes de celles qui se posaient il y a une quarantaine d'années, et que la façon d'y répondre aujourd'hui doit être notamment différente.

Il a noté que **M. le Président** estime que c'est stabilisé sur la gouvernance, mais pour sa part, il considère que c'est stabilisé quantitativement et que reste un certain nombre de questions, puisque globalement, ils auront ici à la Communauté urbaine, beaucoup plus de travail et ils seront quand même beaucoup moins nombreux, ce qui nécessitera aussi un investissement encore plus important des conseillers communautaires et des Vice-Présidents.

M. Alain CAZABONNE reprendra la formule en disant qu'à l'inverse de **Gérard CHAUSSET**, il est tout à fait d'accord avec son ami **Max GUICHARD**, et reprend même

l'attachement qui était apporté. Il constate un débat entre métropole et communauté urbaine actuelle, en disant que la métropole va être plus efficace. Il rappelle seulement que la Communauté urbaine, en l'état, a permis quand même de créer le tramway, de résoudre le problème de l'assainissement face aux inondations qu'il y avait autrefois, qu'elle a permis de résoudre la question du transport en commun, et que la Communauté urbaine a totalement assumé toutes les grandes compétences qui ne le sont pas par les Villes.

Concernant l'exemple pris par Gérard CHAUSSET sur le grand stade ou la piscine olympique, il a posé souvent la question à l'association des maires de France, lors des comités directeurs où ce débat revenait régulièrement, et il lui a été chaque fois répondu : « *dans l'état actuel de la réglementation, une communauté urbaine peut intervenir y compris hors compétences, par fonds de concours pour aider une ville à créer un équipement de caractère intercommunal* ». Il estime donc qu'il n'y avait aucune impossibilité pour la Communauté urbaine de décider de faire un projet intercommunal porté par une Ville. Il pense qu'ils sont en réalité dans un débat de savoir où se situe le pouvoir entre la tendance à la mégalomanie consistant à dire que « *plus le pouvoir est important, plus l'assise est large et plus ce sera important pour l'agglomération* » alors qu'en réalité, une communauté urbaine de 10 millions d'habitants a plus de pouvoir qu'une métropole de 2, ce qui est le B.A.-BA. Tel n'est pas le débat à son avis, et on leur rebat les oreilles en permanence sur la démocratie de proximité, mais il fait observer que quand ils veulent changer le sens d'une rue ou le stationnement, il faut consulter les habitants, faire appel à la démocratie directe. Il se demande pourquoi dans ce cas-là, ils n'ont pas simplement décidé qu'une métropole pourrait être créée dans une communauté urbaine après consultation des habitants. Il fait observer que c'était alors la démocratie directe, et qu'il n'y avait plus là histoire de vote direct ou pas ; ils se prononçaient là-dessus, et ils auraient vu le résultat auprès des habitants d'une métropole.

M. Christophe DUPRAT aurait souhaité dans les propos de M. le Président, avoir une précision dans les mois qui viennent sur ce qu'il entend, ou ce que la loi entend par « mutualisation », parce qu'ils en font peut-être déjà sans le savoir, les communes assurant aujourd'hui la compétence propreté alors que normalement, elle devrait être assurée par la Communauté urbaine. Il constate donc que la mutualisation existe déjà, et pense qu'il y a peut-être d'autres domaines concernés. Ils vont tous rentrer en campagne électorale, et il se demande ce qu'est la mutualisation, si la Communauté urbaine va rédiger les actes d'état civil en mettant des services ici. Il répète ne pas savoir ce que cela veut dire, et aimerait donc qu'ils puissent avoir une précision sur ce thème de « mutualisation ».

M. Alain JUPPÉ a trouvé des choses très intéressantes dans ce qu'a dit Max GUICHARD, mais aussi dans ce qu'a dit Gérard CHAUSSET. Il lui semble que l'évolution, à terme, est très claire, c'est la transformation de leurs communes et de leurs maires en simple démembrement de la Communauté urbaine, des sortes d'arrondissements à la Parisienne, à la Lyonnaise ou à la Marseillaise. Il souligne que c'est d'ailleurs ce que prévoyait Michel SAINTE-MARIE, qui s'y connaît en la matière, dans une interview récente. Il déclare ne pas être contre cette évolution, car c'est sans doute le sens de l'histoire, mais à la seule condition que la légitimité démocratique de l'exécutif communautaire soit assurée par une élection des conseillers communautaires au suffrage universel sur le territoire de la Communauté urbaine. C'est cela la logique à son sens.

Or, il observe que la loi actuelle n'a pas osé franchir ce pas, puisque c'est reporté pour partie à 2020, et dans l'intervalle, la légitimité démocratique reste communale. Les

campagnes électorales du mois de mars prochain vont se passer dans leurs communes, le système de fléchage n'y changera rien, et il estime qu'ils sont donc dans un système un peu hybride pendant cette période, et ce sera assez difficile de gérer cela à son avis.

Quant à l'argument de Gérard CHAUSSET qu'il ne rejoint pas du tout, sur la nécessité de mutualiser certains grands équipements, il considère qu'il ne tient pas la route, car ils peuvent le faire dès maintenant s'ils décident qu'il y a intérêt communautaire à financer par exemple, le stade nautique de Mérignac ou d'autres projets de ce type.

Il n'ira pas plus loin dans l'analyse de ces textes, et invite à attendre de voir comment ils sortiront des secondes lectures, mais il voulait juste donner cette impression aujourd'hui.

M. Pierre HURMIC indique être d'accord avec le début de l'analyse d'Alain JUPPÉ qui consiste à dire que le système de fléchage est totalement incomplet et que le législateur n'est pas allé jusqu'au bout de la logique démocratique qui voudrait qu'effectivement, là où est le pouvoir, là où est l'argent, là où sont les compétences, là doit être la démocratie. Et manifestement à son sens, le fléchage ne va pas jusqu'au bout de cette logique, et il n'y aura pas véritablement de débat métropolitain à l'occasion des élections municipales, ce qu'ils ne peuvent que regretter.

Sa deuxième observation s'adresse à Alain CAZABONNE. Il est désolé de lui dire qu'il faut qu'il regarde un peu les enquêtes d'opinion et il y verra que, contrairement à ce qu'il pense, les habitants sont beaucoup plus métropolitains que les élus, c'est-à-dire que les habitants, même de notre Communauté urbaine, ont vraiment conscience d'habiter une métropole, puisqu'ils habitent souvent Talence, vont se baigner à Pessac, travaillent à Bordeaux, et il y a une véritable conscience métropolitaine. Il n'est pas persuadé que le sondage que M. CAZABONNE appelle de ses vœux tournera en faveur des maires qui sont beaucoup plus attachés à leur clocher communal que leurs électeurs. Il trouve la position de celui-ci parfaitement rétrograde, qu'elle illustre ce pouvoir des maires qui veulent le conserver, qui ne veulent pas le partager, y compris au détriment de ce que pensent leurs habitants qui eux, sont beaucoup plus métropolitains. Il pense qu'ils ne doivent certainement pas être inquiets du référendum qui est appelé de ses vœux. Effectivement, ce serait démocratique et quant à lui, il est assez persuadé du résultat que cela donnera.

M. Alain JUPPÉ voudrait juste faire une petite incidente, et préciser qu'il faut manipuler les sondages avec beaucoup de précautions, car on demanderait aux Français quel est l' élu auquel ils sont le plus attachés, ce ne serait pas le président de la Communauté urbaine, mais ce serait le maire de leur commune. Il invite M. HURMIC à noter que les choses sont un petit peu ambiguës.

M. HURMIC en convient, mais cela ne les empêche pas d'avoir une conscience métropolitaine à son avis.

M. Alain ANZIANI tient d'abord à faire remarquer qu'il s'agit d'un texte qui n'est pas encore voté, mais qui est en voie de dépasser les clivages politiques. Il insiste sur ce dernier point. Il précise que la notion de métropole n'est pas nouvelle, puisqu'elle était déjà dans la loi de décembre 2010, soit issue d'une autre majorité, mais là, elle est reprise, précisée, et a fait l'objet au Sénat d'un vaste accord politique, par exemple sur Marseille ; il souligne en effet que la métropole de Marseille n'aurait pas pu être s'il n'y avait pas eu une implication forte du maire de Marseille. Il évoque aussi Lyon où, bien sûr, le maire a été fort, et de même sur

Paris. Il fait donc observer qu'il y a eu un large accord politique, mais pas un consensus total, parce que dans notre pays, tout le monde a le sentiment qu'au fond, il y a une sorte d'émiettement et que l'on fait d'une façon empirique sous la forme de la mutualisation, en se posant presque à chaque grand dossier la question suivante : « *Mais pourquoi est-ce qu'on ne le fait pas davantage ensemble ?* ». Il considère que la réponse à cette question se retrouve dans la loi.

Il répète qu'il y a un accord politique, mais il y a des désaccords sur certains points, notamment pour savoir si la métropole doit être créée par la loi comme ce sera le cas pour Paris, Lyon et Marseille, si elle doit être créée pour Marseille, ce qui est le cas dans le texte de l'Assemblée nationale et ne l'a pas été dans celui du Sénat. Il indique qu'en commission des Lois, la semaine dernière, ils ont repris l'idée que la métropole doit faire l'objet d'un accord des communes concernées, et ils voient bien les discussions qui sont derrière, à savoir effectivement celle de la légitimité. Il souligne que la vraie métropole sera celle qui aura une légitimité démocratique, mais que ceux qui participent aux débats peuvent constater que les points de vue sont extrêmement différents.

Il précise donc qu'il y a un premier pas qui est fait dès 2014 avec le fait qu'il y aura deux listes sur un même bulletin ce qui sera, en 2014, la première fois au mois de mars où les électeurs connaîtront le soir même, le nom de ceux qui siégeront dans le Conseil qui s'appellera « Conseil métropolitain ». Il ne dit pas que c'est une révolution démocratique, loin de là, mais c'est un acte de transparence supérieur à ce qu'ils connaissaient avant ; et puis, en 2020, comme l'a rappelé M. le Président, il y aura une part des conseillers métropolitains qui recevront l'onction du suffrage universel direct, et il faudra qu'ils regardent cela avec beaucoup d'attention, parce qu'à titre personnel, il est aussi de ceux qui disent que plus l'on renforce la métropole, plus l'on risque de réduire évidemment l'influence des maires. Il insiste sur le fait qu'il est aussi de ceux qui disent que le maire est effectivement la personne la plus reconnue dans notre pays, et il invite dans un pays en crise politique, à faire attention de ne pas remettre en question ceux qui sont les plus reconnus.

Il pense vraiment que la métropole dépendra d'eux, parce que le texte le permet, son intérêt étant d'être à géométrie variable. Il souligne qu'à Lyon, on ne fera pas la même chose qu'à Marseille, qu'à Marseille, on ne fera pas la même chose qu'à Paris et à Lyon, et qu'à Marseille et Paris, on ne fera pas du tout la même chose qu'à Toulouse ou à Bordeaux. Il insiste sur le fait que cela dépendra donc d'eux ; ils auront d'abord un certain nombre de compétences données par la loi que M. le Président leur a rappelées, et après, ce sera à eux de tricoter et de voir s'ils considèrent que tel ou tel équipement relève de l'intérêt métropolitain. Cela peut être le stade nautique, cela peut être d'autres choses, et il faudra une majorité des deux tiers entre eux. Ce sera à eux de déterminer l'envergure de la métropole, ce qu'ils veulent y mettre, et il faudra une majorité des 2/3 qui ira même au-delà de la majorité légale. Il faudra bien qu'ils discutent ensemble pour cela, et à son avis, ils ont une grande part de discussion et de négociation.

Il pense que la métropole est inévitable, et il rejoint tout à fait ce qu'a fait M. le Président depuis des années et des années, et qui, finalement, les a mis sur les rails. Il estime qu'ils le savent d'ailleurs, n'y étant pas allés d'une façon aveugle, et il lui paraît tout à fait normal de passer à un autre stade que la loi ne leur permettait pas, jusqu'à présent. Il précise qu'ils resteront à un statut d'établissement public intercommunal, et ne passeront pas à un autre, et ils pourraient le regretter, mais en tout cas, ils auront une matrice qui leur permettra certainement de mieux satisfaire les besoins des habitants.

M. Max GUICHARD indique que malgré toute amitié qu'il porte à Alain ANZIANI, il a été choqué par le début de son intervention sur le consensus politique pour lequel il a pris l'exemple de Marseille. Il déclare en « tomber de sa chaise » car il croit qu'à quelques unités près, sur 119 élus, il y a 109 maires qui ont été opposés à l'injonction gouvernementale de la métropole. Il fait observer que comme consensus politique, il y en a un, mais pour s'y opposer. Il pense d'ailleurs qu'il faut aussi replacer cette question dans la globalité de la réforme, et pour être clair, il précise que ce n'est pas une attaque personnelle vis-à-vis d'untel ou d'untel, mais il tient à faire observer tout de même que le principal lieu de résistance à des politiques libérales qui sacrifient beaucoup de choses, c'est la commune. Il estime d'ailleurs que c'est heureux pour les prochaines élections municipales. Il souligne que quelle que soit la couleur politique du maire ou des élus, comme il le voit dans sa commune, ils ont des débats extraordinaires, fort intéressants, et qui s'éloignent parfois et souvent des dictats européens, voire parfois gouvernementaux, et cela, bien entendu, il comprend que l'on n'en veuille plus. Il insiste sur le fait que lui, il en veut ! Il sent la commune comme un élément fondateur d'une République, y compris de la République nouvelle qu'il veut, la Sixième, et il pense que la commune devra prendre toute sa dimension, mais dans le cadre d'intercommunalité et de solidarité intercommunale de projet.

M. Alain ANZIANI souhaite ajouter, pour être précis, que quand il a parlé d'accord large, il parlait de l'ensemble de la réforme, où aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, a été trouvée une majorité qui dépasse les clivages politiques. Les affaires marseillaises sont compliquées, comme chacun le sait, et il observe simplement qu'à Marseille, il y avait effectivement une forte opposition des maires au début, car à peu près les trois quarts des maires du bassin marseillais étaient opposés, mais aujourd'hui, depuis le nouveau texte, il pense que ces positions ont évolué.

Il indique à M. GUICHARD qu'il est personnellement un décentralisateur total, parce qu'ils sont des Girondins, mais la décentralisation, c'est la commune, bien sûr, mais c'est aussi une commune qui a les moyens. Et une commune qui a les moyens, souligne-t-il, c'est souvent une intercommunalité et c'est aussi le Département et la Région, et il précise que dans ce texte-là, on ne porte atteinte ni au Département ni à la Région.

M. le Président Vincent FELTESSE se propose de donner des éclaircissements techniques et de remettre en perspective les choses par rapport à ce dossier qui va continuer à les occuper dans les années qui viennent.

En premier point, comme l'a dit Alain ANZIANI, et Alain JUPPÉ l'a mentionné quand il fait référence à Max GUICHARD et à Gérard CHAUSSET, ils sont sur un dossier qui transcende les clivages politiques traditionnels. Il se souvient avoir déjà eu ce débat plusieurs fois en conseil de CUB et que Véronique FAYET, Pierre HURMIC, Alain JUPPÉ et lui-même, se rejoignent sur certains points de vue qui n'étaient pas ceux de tous les maires. Cela rejoint aussi la question du PLU intercommunal, et dans les débats qui se déroulent au Sénat ou à l'Assemblée, ils voient bien que c'est moins sur la sensibilité politique que sur un certain nombre de convictions ou d'appréhensions.

En deuxième point, il fait remarquer que sa position est claire, depuis des années, et il les renvoie d'ailleurs à son discours de juillet 2007, comme il le fait fréquemment. Il ne voit pas comment une intercommunalité comme la leur peut ne pas avoir plus de légitimité démocratique. Il ne voit pas comment le Président d'une communauté urbaine comme il l'est, peut gérer un budget de 1,3 milliard d'Euro, ce qui est énorme, supérieur au budget

des 28 communes, quasiment le budget de la Région, quasiment celui du Conseil général sans qu'à aucun moment, dans l'urne, l'électeur ne soit averti qu'il élit quelqu'un qui ensuite, va transférer la plupart de ses pouvoirs à une autre personne. Parmi ses boussoles politiques, il y a la démocratie républicaine et cela lui paraît évident. À l'inverse, il y a une tradition, peut-être pas aussi longue que celle qu'évoquait Max GUICHARD, parce qu'avant les lois de décentralisation, les pouvoirs des maires n'étaient quand même pas tout à fait ce qu'ils sont depuis, qui est l'échelle de proximité. Et c'est pour cela que depuis le début, il est d'accord pour avancer sur les deux jambes, d'un côté les communes mais plus de métropolisation, et que quand ils avaient eu ce débat il y a quelques années, à l'occasion d'un rapport que Pierre **SADRAN** avait fait pour le Conseil de développement durable sur le mode d'élection, à titre personnel, la position d'un scrutin mixte lui paraissait assez raisonnable, qui permettait de préserver la réalité communale, la réalité démocratique, et de prendre en considération un certain nombre d'évidences de vie. Il fait remarquer que quand on regarde les nouvelles compétences prévues pour les métropoles, sur les grands équipements d'intérêt métropolitain, il est quand même assez évident qu'ils se situent au niveau métropolitain, et c'est déjà ce qu'ils font d'une certaine manière. Ils auront tout à l'heure à nouveau le débat sur le grand stade, et ils savent bien à son avis, qu'à la fin du PPP, le grand stade, suite au bail emphytéotique, reviendra à la Communauté urbaine. Il rappelle aussi qu'ils auront à la fin de l'année le choix sur la grande salle de spectacles, et ils savent bien que c'est porté par la Communauté urbaine. Il ajoute que sur toutes les questions économiques et ainsi de suite, ils voient bien que depuis quelques années, la Communauté urbaine a monté en puissance, parce qu'ils ne peuvent pas développer en termes de population, ni ne peuvent essayer de résoudre les problèmes de mobilité s'ils n'ont pas l'emploi à côté, et donc tout cela est assez évident.

Ce qui en revanche, ne l'est pas, c'est effectivement de savoir quelle est cette réalité derrière l'indice de mutualisation qu'évoquait Christophe DUPRAT, parce qu'il n'est pas du tout sûr et même sûr du contraire, que la Communauté urbaine soit la plus à même ou la plus réactive pour gérer certains dossiers de proximité. Il ne pense pas du tout que c'est en étant 4 500 qu'ils seront plus réactifs. Il considère qu'il faut qu'ils soient là sur les grandes opérations, sur la stratégie, sur un certain nombre de choses du quotidien, mais que les communes doivent tout à fait avoir leur place. Et il a même demandé aux services communautaires de réfléchir à la façon d'aller un peu plus loin dans la logique des directions territoriales, voir comment les communes peuvent récupérer certaines actions du quotidien où elles ont plus de réactivité que la CUB. Après, il y a bien sûr les questions financières et l'organisation statutaire qui ne sont pas neutres, mais il convient qu'il y a une véritable interrogation. Il indique que les services ont commencé à interroger la Direction générale des collectivités locales pour savoir ce qu'il en est, mais pour l'instant, ils n'ont pas eu de réponse précise et c'est quelque chose qu'il va falloir voir.

Il estime que ces lois, puisque plusieurs s'enchaînent, auront un impact et il plaisante en signalant qu'il faudra qu'ils fournissent toutes et tous de l'aspirine à leurs concitoyens quand ils vont venir voter le 23 et le 30 mars, parce qu'avoir deux listes sur le même bulletin de vote avec un ordonnancement légèrement différent, cela ne va pas forcément être clair pour tout le monde.

Il insiste sur le fait que le mandat 2014-2020 sera, de toute façon, un mandat avec de nouvelles compétences, de nouvelles contraintes budgétaires, et il faudra bien redéfinir le pacte de confiance qu'il y a entre la Communauté urbaine et ses 28 communes, en sachant que jusqu'à maintenant, la Communauté urbaine a une fonction redistributive importante via la DSC. Les dotations diminuent de manière générale, comme ils le savent, et dans son

esprit, la Communauté urbaine doit continuer à avoir ce rôle de péréquation et de protection des communes. Il considère que la Communauté urbaine doit affirmer une certaine métropolisation sur les domaines métropolitains, mais elle doit aussi jouer son rôle d'accompagnement et de bouclier des communes. Il souligne être sur la même position depuis quelques années, une position qui n'est pas du tout « cannibalistique », ni par rapport aux communes, ni par rapport au Conseil général. Il pense que sur les questions de ressources en eau, de foncier, et d'étalement urbain, il est indispensable qu'ils aient des partenariats avec le Conseil général.

De toute façon, il rappelle qu'ils auront l'occasion de refaire le point sur ce dossier quand ils auront les compléments techniques. Il y a eu deux fois une première lecture donc, c'est pour cela qu'il s'est permis de faire ce point en entrée de séance, et quand le texte sera stabilisé, ils auront bien sûr tous les éclaircissements nécessaires.

Puis il invite la Secrétaire de séance à donner lecture des affaires qui sont proposées à un regroupement.

Mme Véronique FAYET, secrétaire de séance, communique aux membres du Conseil la liste des dossiers concernés.

M. le Président Vincent FELTESSE demande s'il y a des remarques concernant cette proposition de dégroupement, hormis pour la délibération 143 sur laquelle il reviendra ultérieurement.

M. Max GUICHARD informe des votes sans intervention des élus Communistes et Républicains, contre sur les 101 à 107, concernant des VEFA, ainsi que sur les 21, 22, 23 relatives aux pôles de compétitivité, leur abstention sur les 25, 27 et 57, qui sont des ZAC, contre sur les 73, 75 (Decastar et pelote basque), pour hors compétence, et enfin contre sur la 77, qui concerne le C.E.C.A.

M. Jacques MANGON annonce son abstention sur le dossier numéro 53 qui concerne le tram-train du Médoc, dans la conformité de l'opinion qu'il exprime régulièrement sur ce dossier et qui est rejointe d'ailleurs par de nombreuses expressions dans la société en général.

Mme Marie-Claude NOËL fait part de l'abstention de son groupe sur la 23 qui concerne le pôle de compétitivité aéronautique et ils aimeraient intervenir sur la 143, sur laquelle elle a cru comprendre que **M. le Président** souhaite que le débat se passe ultérieurement.

M. le Président Vincent FELTESSE revient sur la délibération 143, qui a fait l'objet de discussions en commission et de discussions en Bureau, sachant qu'à l'issue de la commission, certains avaient demandé que la délibération soit retirée, mais cela n'avait pas été la position de la commission. Pour bien situer les choses, il précise que c'est une opération qui se fait dans le secteur dit de Peybouquey à Talence, et la question portait l'articulation entre cette opération et l'évolution possible de la gare de la Médoquine à Talence. La dissension se situait là, et hier, **Alain CAZABONNE** a souhaité que cette délibération soit bien maintenue en Conseil de CUB. Il s'assure donc que c'était sa volonté et qu'il n'y ait pas d'incohérence avec le développement de la gare de la Médoquine, ce que confirme **M. Alain CAZABONNE**.

M. le Président Vincent FELTESSE indique que sous ces conditions, après en avoir parlé avec les Vice-Présidents concernés, il réintroduit cette délibération, mais il pense qu'il faut qu'elle soit dégroupée pour qu'ils aient une discussion sur ce point, l'interrogation étant qu'il faut voir si l'étude de la Région peut avoir un impact. Il précise que même s'ils ont délibéré, c'est à lui après de signer la délibération, et ils ont encore quelques semaines pour caler les choses. Aussi remet-il cette délibération à l'ordre du jour en proposant que cette affaire 143 soit dégroupée et qu'elle soit soumise à débat.

Puis il enregistre que les propositions de dégroupement n'appellent pas de remarque, et met aux voix ces délibérations, en ayant invité le secrétariat de séance à prendre en compte les positions qui viennent d'être annoncées.

Les affaires regroupées sont les suivantes, sachant que le numéro 2013/8/ 144 était non attribué

AFFAIRES REGROUPÉES

M. FELTESSE

2013/8/ 1 Représentation de la Communauté urbaine de Bordeaux au sein de l'assemblée constitutive provisoire de l'Université de Bordeaux - Modification - Désignations

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

M. DAVID

2013/8/ 2 Marchés publics - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Marchés à bons de commande - Marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructures de voiries, aménagements espaces publics et ouvrages de génie civil - - Appels d'offres - Désignation du jury et de la CAO

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ Désignations effectuées

M. DAVID

2013/8/ 3 BORDEAUX - Projet d'aménagement des cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnoz et la place Tourny), place Tourny, cours Clémenceau, rue du Docteur Nancel Pénard, cours d'Albret, rue Claude Bonnier (entre la rue du Château d'eau et le cours d'Albret) et place du Colonel Raynal - Arrêt du bilan de la Concertation - Information - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/8/ 4 Suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux mise à 4 voies entre La Benauge et Cenon - Convention de financement des études et travaux de voirie sur le domaine de la Communauté urbaine de Bordeaux avec RFF - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/8/ 5 LE HAILLAN - MERIGNAC - Contrat de co-développement Fiche « Aéroport - Boulevard Technologique » - Aménagement de voirie de l'avenue Toussaint Catros au Haillan et de l'avenue du Phare à Mérignac - Arrêt du bilan de la Concertation - Information - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/8/ 6 Eysines - Route départementale - Voie nouvelle de liaison entre la rue du Bleu et l'impasse des Graves - Transfert, en pleine et entière propriété, à la Communauté urbaine de Bordeaux par le Conseil Général, Département de la Gironde - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/8/ 7 Martignas-sur-Jalle - Transfert des voies publiques, en pleine propriété, dans le patrimoine de la Communauté urbaine de Bordeaux - Demande de la Communauté urbaine - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2013/8/ 8 Programme d'aménagement "Arceaux vélos" pour le stationnement des vélos - Proposition - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/8/ 9 Travaux de sondages et d'essais pour la reconnaissance des sols - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/8/ 10 Marchés publics - Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) - 2013-2017 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/8/ 11 Projets de voirie sur différents chantiers- Septembre 2013 - Confirmation de décision de faire - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/8/ 12 Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) - Recalage de la Programmation 2013/2014/2015 de la voirie de proximité - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/8/ 13 Marchés publics - AMBARES - Aménagement de la rue des Goboies et de la rue de Bassens - Marché 12292U - Avenant n°1 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/8/ 14 Artigues près Bordeaux - réaménagement du centre bourg - CODEV 2012-2014: FA13 - Eclairage public - fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/8/ 15 Marchés Publics - Le Bouscat - Aménagement du Boulevard du Maréchal Lyautey - (fiche action 0008 - réf. C020690008) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/8/ 16 PAREMPUYRE : Rue des Palus - Dépôt en préfecture d'un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2013/8/ 17 Association Centre Information Jeunesse Aquitaine (CIJA) - Subvention 2013 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2013/8/ 19 Association Club de la Presse de Bordeaux - Subvention 2013 - Décision - Convention - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2013/8/ 21 Pôle de compétitivité Agrimip Sud Ouest Innovation - Contrat de performance 2013-2018 - Signature - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et républicains vote contre**

M. BENOIT

2013/8/ 22 Bordeaux Unitec - Convention d'affaires B4B Imagerie Médicale se déroulant les 2 et 3 octobre 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et républicains vote contre**

M. BENOIT

2013/8/ 23 Pôle de compétitivité Aéronautique Espace et Systèmes Embarqués - Association Aerospace Valley - Programme d'Actions 2013/2014 et Contrat de Performance 2013/2018 - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient et le groupe des élus communistes et républicains vote contre**

M. BOBET

2013/8/ 24 Association ACIDD - Organisation de la 11ème édition de l'Université d'été de la communication pour le développement durable. Attribution d'une subvention – Autorisation - Décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/8/ 25 LORMONT - ZAC Quai Chaigneau Bichon - CRAC 2012 - Approbation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et républicains s'abstient**

Mme BOST

2013/8/ 26 Bègles - Villenave d'Ornon - Etudes urbaines conduites par la SPL La Fab - Ouverture de la concertation - Décisions- Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/8/ 27 AMBARES-ET-LAGRAVE - ZAC "CENTRE VILLE" - Ilot B - Cession d'un terrain communautaire à l'aménageur AQUITANIS - Décisions - Convention - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et républicains s'abstient**

Mme BOST

2013/8/ 28 FLOIRAC rénovation urbaine du quartier Libération - Aménagement d'une allée pour les piétons et les cyclistes (opération P4) - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/8/ 29 FLOIRAC rénovation urbaine du quartier Libération .Extension de la place Hilaire Saura et élargissement de la rue de la Gravette (opération E10) - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/8/ 30 LE TAILLAN-MEDOC - PAE du CHAY : convention pour la construction de deux classes dans le groupe scolaire Jean POMETAN - Autorisation - Fiche n°2 du contrat de co-développement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/8/ 31 LE TAILLAN-MEDOC - PAE secteur du Chay - Programme des équipements publics - Bilan de la Concertation - Information - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/8/ 32 SAINT-AUBIN DE MEDOC- PAE secteur des Vignes - Programme des équipements publics - Bilan de la Concertation - Information - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/8/ 33 Projet de Chaire Deleuze "Métropole, nature, démocratie" - Subvention 2013 à la Fondation Bordeaux Université

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 34 Coordination nationale des conseils de développement - Subvention de fonctionnement 2013 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 35 Ville d'Ambarès-et-Lagrave - Expérimentation numérique et médiation culturelle - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 36 Ville de Mérignac - Programme de développement autour de la photographie - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 37 Ville de Pessac - Organisation de la manifestation Vibrations Urbaines du 18 au 27 octobre 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 38 Association MC2A - Organisation du projet Iwalewa haus, 4 vues artistiques de l'Afrique contemporaine du 10 septembre au 10 octobre 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 39 Association Mascarets - Organisation du Festival Nomades du 27 au 28 septembre 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 40 Association Festival International du Film d'Histoire - Organisation du Festival International du Film d'Histoire du 18 au 25 novembre 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 41 Association Compagnie Hors Série - Pôle de ressources en danses urbaines organisation du festival Urban Week du 29 avril au 5 mai 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 42 Association Les Grandes Traversées - Organisation du Festival Les Grandes Traversées du 16 au 19 octobre 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 43 Association du Lien Interculturel et Social - Organisation de la manifestation des AOC du 29 novembre au 13 décembre 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 44 L'association Proxima Centauri - Organisation des rencontres saxophones de l'ASAX du 26 novembre au 1er décembre 2013 - Subvention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 45 L'Association Agence Médiation culturelle des pays du Sahel - Organisation du Festival Des pays du Sahel - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 46 L'Association Novembre@Bordeaux - Organisation de la manifestation Novart du 14 au 30 novembre 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/8/ 47 L'association la Fondation du mémorial de la traite des noirs - Organisation du centenaire Aimé Césaire les 13 et 14 septembre 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

**2013/8/ 48 Dispositif de soutien financier du recyclage de papiers visés -
Renouvellement de la convention entre La Communauté urbaine de Bordeaux et Eco
Folio - Autorisation - Signature**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

**2013/8/ 51 Marchés publics - Construction du Parc de stationnement BEAUJON -
Marché de maîtrise d'œuvre - Concours restreint d'architecture et d'ingénierie -
Attribution -**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

**2013/8/ 52 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux - Ligne
C Bègles - Réalisation des ouvrages Estey de Franck et murs de soutènement rue
Alexis Labro (OA 304) N°11368U - Avenant n°2 -**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

**2013/8/ 53 Marchés Publics - Tram-train du médoc - Réalisation d'une passerelle et
de locaux annexes à Blanquefort pour le Tram train du Médoc - GC4 TTM - Appel
d'offres ouvert - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. MANGON s'abstient**

Mme CURVALE

**2013/8/ 54 Association Centre Régional d'éco-énergie d'Aquitaine (CREAq) -
Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2013/8/ 57 Bordeaux - ZAC Cœur de Bastide - CRAC 2012 - Approbation - Décision

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et
républicains s'abstient**

M. DUPRAT

**2013/8/ 58 Réseau Tbc - Enquête Fraude 2012 - Convention de prise en charge
financière par la société Kéolis Bordeaux - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2013/8/ 59 Transports publics de voyageurs - Intégration de Martignas-sur-Jalle dans la Communauté urbaine de Bordeaux - Transfert - Avenant n°2 à la convention DSP n°12-001 / lot n°18 - avenant n°1 au Marché n°12-0493 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2013/8/ 60 Transports publics de voyageurs - Intégration de Martignas-sur-Jalle dans la Communauté urbaine de Bordeaux - Résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général de la DSP n°12-001/ lot n°18 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2013/8/ 61 Réseau Tbc - Plan Modalis - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2013/8/ 62 Réseau Tbc - Convention Conseil Général de la Gironde et CUB relative au transport scolaire - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2013/8/ 63 Réseau Tbc - Desserte des communes de Cadaujac et Cestas - Convention du 27 septembre 2010 - Avenant n°2 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2013/8/ 65 Réseau communautaire de transports en commun - Délégation de service public - Avenant n°6 - Adoption - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2013/8/ 66 Transports scolaires - Direction territoriale ouest - Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits avec la commune de Martignas-sur-Jalle - Adoption - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/8/ 67 PLH - Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2013 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/8/ 68 Désignation d'un membre titulaire représentant les intercommunalités au sein du Comité de Gestion du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) d'Aquitaine pour une durée de trois ans

DÉSIGNATION EFFECTUÉE

M. FLORIAN

2013/8/ 70 Gradignan - Soutien au commerce de proximité - Etude préalable à une Opération Urbaine Collective - Codev 2012-2014 FA 0005 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/8/ 71 Forum Tertiaire Supérieur du 11 octobre 2013 - Subvention - Adoption d'une convention de partenariat - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/8/ 72 Bruges - ZAC Fieusal - Secteur Lac Lamothe - Rue Pierre Duhaa et rue de Fieusal - cession d'un terrain communautaire d'environ 1975 m² à la SAS Twins - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/8/ 73 Commune du Haillan - Association "Les amis de la pelote Basque du Haillan" - Organisation de la Coupe du Monde de pelote basque "Fronton 2020" du 27 octobre au 2 novembre 2013 - Subvention communautaire de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus communistes et républicains vote contre

M. FLORIAN

2013/8/ 74 Association Écosite du Bourgailh - Programme d'actions 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/8/ 75 Association A.D.E.M - Organisation du 37ème Décastar les 14 et 15 septembre 2013 à Talence - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et républicains vote contre**

M. FLORIAN

2013/8/ 76 EPPV - Gradignan - Soutien au commerce de proximité - Recrutement d'un manager commerce - Codev 2012-2014 FA 0004 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/8/ 77 Centre Entreprise Communication Avancée (C.E.C.A) - Organisation de la 19ème "Université Hommes - Entreprises" les 28 et 29 août 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et républicains vote contre**

M. FLORIAN

2013/8/ 78 Carbon-Blanc - Soutien au commerce de proximité - Etude préalable à une Opération Urbaine Collective - Codev 2012-2014 FA15 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/8/ 80 MÉRIGNAC - « Aéroport - Déviation de l'avenue Marcel Dassault (mail ouest)» - Création d'une voie nouvelle - Arrêt du bilan de la concertation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/8/ 81 EYSINES - ZAC Mermoz - Avenue de la Forêt - Cession d'un terrain communautaire à vocation économique de 2 721 m² à la Société France Littoral Développement - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/8/ 82 Marchés Publics - MARCHES PUBLICS - EYSINES - Dans le cadre de la construction du 3ème centre administratif et du garage de la DCTD, aménagement des abords du futur centre, du carrefour Moulineau/Mermoz et requalification de la partie de rue du Moulineau comprise dans la ZAC Mermoz - Appel d'offres - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 83 Exercice 2013 - Décision Modificative n° 4 - Budget Principal, budget annexe des Déchets Ménagers, budget annexe de l'Assainissement, budget annexe des Transports, budget annexe des Caveaux, budget annexe du Crématorium, budget annexe des Lotissements, budgets annexes des ZAC - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 85 Activité transport en commun de la Communauté urbaine de Bordeaux - Mise en place d'une retenue pour frais de remboursement à compter du 1er janvier 2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 86 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction d'un logement individuel locatif, ZAC Centre, îlot C, 2 avenue Pierre Mendès France - Emprunts principaux de 27.531 € et 89.239 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 87 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 4 logements individuels locatifs, ZAC Centre, îlot C, 2 avenue Pierre Mendès France - Emprunts principaux de 127.918 € et 422.841 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 88 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 5 logements individuels locatifs, ZAC Centre, îlot C, 2 avenue Pierre Mendès France - Emprunts principaux de 142.884 € et 456.971 €, du type PRUCD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 89 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 12 logements collectifs locatifs, ZAC Centre, îlot C, 2 avenue Pierre Mendès France - Emprunts principaux de 333.526 € et 1.050.659 €, du type PRUCD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 90 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 3 logements collectifs locatifs, ZAC Centre, îlot C, 2 avenue Pierre Mendès France - Emprunts principaux de 68.586 € et 211.499 €, du type PRUCD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 91 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Travaux de réhabilitation des 74 logements collectifs locatifs de la résidence "La Virginienne" située passage Fronsac et allée Listrac - Emprunt principal de 1.895.478 €, de type Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 92 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition et amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 3 logements collectifs locatifs situé 47, rue Camille Sauvageau - Emprunts principaux de 168.715 € et 189.469 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 93 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition et amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 3 logements collectifs locatifs situé 47, rue Camille Sauvageau - Emprunts principaux de 124.309 € et 126.255 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 94 LE BOUSCAT - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Travaux de réhabilitation et travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments C12, C13, C14 et C15, soit 95 logements collectifs locatifs, de la résidence "Les Ecus I" située 325 à 345, avenue de la Libération - Emprunts principaux de 1.253.546 €, de type Réhabilitation, et 1.182.000 €, de type Eco Prêt, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 95 LE BOUSCAT - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Travaux de réhabilitation des bâtiments A3, A4 et A5, soit 87 logements collectifs locatifs, de la résidence "Les Ecus III" située rue Jacques Prévert - Emprunt principal de 1.929.367 €, de type Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 96 FLOIRAC - Société Anonyme d'HLM LE FOYER DE LA GIRONDE - Réhabilitation thermique des 76 logements collectifs locatifs de la résidence "Pasteur 2", avenue Paul Laffargue - Emprunt principal de 885.000 €, du type Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 97 LORMONT - AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Réhabilitation des 323 logements collectifs locatifs de la résidence "Bois Fleuri", avenue de la Libération - Emprunts principaux de 4.500.000 € et 1.547.537 €, du type PAM, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 98 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge financière et construction de 41 logements locatifs, dont 18 collectifs et 23 individuels, 82 avenue du Haillan - Emprunts principaux de 1.540.206 € et 3.271.188 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 99 LE TAILLAN MEDOC - Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM AXANIS - Construction de 14 logements collectifs en location-accession, rue de la Maison des Jeunes, résidence des Vergers - Emprunt principal de 1.600.000 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 100 TALENCE - Société Nationale Immobilière (SNI) - Construction de 27 logements collectifs locatifs, cours de la Libération, résidence "Santillane" - Emprunt principal de 2.418.865 €, de type PLS, auprès du Crédit Mutuel - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/8/ 101 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 7 logements collectifs locatifs situés avenue Bon Air - Emprunts principaux de 282.386 € et 493.572 € de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus communistes et républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2013/8/ 102 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs situés avenue Bon Air - Emprunts principaux de 147.965 € et 244.431 € de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus communistes et républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2013/8/ 103 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs situés avenue Bon Air - Emprunts principaux de 146.318 € et 272.637 € de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus communistes et républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2013/8/ 104 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 28 logements collectifs locatifs situés avenue de la Libération, résidence "Les Allées de France" - Emprunts principaux de 914.663 € et 1.753.787 € de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus communistes et républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2013/8/ 105 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs situés avenue de la Libération, résidence "Les Allées de France" - Emprunts principaux de 349.701 € et 651.656 € de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus communistes et républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2013/8/ 106 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs, 2, rue Léon Gambetta - Emprunts principaux de 170.857 € et 296.714 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus communistes et républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2013/8/ 107 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs, 2, rue Léon Gambetta - Emprunts principaux de 578.847 € et 1.014.719 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus communistes et républicains vote contre

M. GAÜZERE

2013/8/ 108 Poste de chargé de mission étude et participation de la direction du Conseil de développement durable - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/8/ 109 Poste de directeur des entreprises et de l'attractivité - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/8/ 110 Marchés publics - Convention constitutive d'un groupement de commandes de terminaux et accessoires à la norme TETRA - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/8/ 111 Convention d'échanges de données numériques entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Société publique locale la Fabrique Métropolitaine de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/8/ 112 Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux aux Journées des Communautés Urbaines 2013 - Prise en charge aux frais réels de la délégation communautaire - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/8/ 113 Association Fonds Régional d'Art Contemporain Aquitaine - subvention pour l'année 2013 relative à la commande artistique tramway - décision -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/8/ 114 Association Permanences de la littérature - subvention exceptionnelle pour l'année 2013 relative à l'accompagnement des œuvres de la commande artistique tramway - décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2013/8/ 115 Révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) du vieux Lormont en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) - Mise à l'étude - Désignation des membres de la commission locale et modalités de concertation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignations effectuées.**

M. LAMAISON

2013/8/ 116 Développement Durable - Animation et préfiguration des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) et des Zones de Prémption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) sur le territoire communautaire - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LIRE

2013/8/ 117 Nouvelles modalités de contrôle et de réfection des fouilles portant mise à jour partielle du règlement général de voirie de la Communauté urbaine de Bordeaux - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2013/8/ 118 Sensibilisation à l'écomobilité - Subvention à l'association "Le Réseau Mille-Pattes" - Convention - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2013/8/ 119 Sensibilisation à l'écomobilité - Subvention à l'association "GRAINE Aquitaine" - Convention - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2013/8/ 120 Association Vélo Cité - Subvention de fonctionnement 2013 - - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2013/8/ 121 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants - Mise en œuvre de la délibération critère - - Attribution et versement de subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANÇOIS

2013/8/ 122 Association Bordeaux Games - Programme d'actions 2013 - subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANÇOIS

2013/8/ 123 Association pour la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux au programme d'actions 2013 - Etude de conditions favorables à l'émergence d'Infolab (dispositif d'innovation) - Convention / Décision / Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANÇOIS

2013/8/ 124 Services et démocratie numériques Cap Sciences - Projet "INMEDIATS" - Modification délibération du 31 mai 2013 - Participation financière 2013 de la Communauté urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANÇOIS

2013/8/ 125 Association Open Data France - Adhésion - Décision - Autorisation - Désignation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignation effectuée.**

M. SOUBIRAN

2013/8/ 126 Association La Ronde des Quartiers de Bordeaux - Manifestation "Le Bon Goût d'Aquitaine" - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 127 " Plateforme de mobilité durable de l'association Voiture & Co" - Renouvellement en 2013 de la Convention entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'association Autorisation- Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 128 Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de la ville de Bordeaux- Adhésion de la Cub à la convention de Gestion Urbaine de Proximité (2013/2018) - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 129 Convention de partenariat entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Garage Moderne pour la mise en œuvre d'un chantier école qualification nouvelle chance « mécanique automobile » - Renouvellement Année 2013 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 130 LE TAILLAN-MEDOC - Parcelles de terrain non bâties situées Chemin de Brame Pan, cadastrées BH 94-99-102-106-107 - Cession à l'O.P.H. Gironde Habitat - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 131 LE TAILLAN MEDOC - PAE du Centre Bourg - Acquisition de l'immeuble bâti sis 62 avenue de Soulac - cadastré AS 574 - AS 742 et AS 743 appartenant à Monsieur et Madame Laroza - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 132 PESSAC - Terrain nu sis rue Adrien Ducourt - cadastré BO 588 partie - Cession à l'OPH Aquitanis - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 133 BORDEAUX - Opération EURATLANTIQUE - Cession à l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux EURATLANTIQUE d'un ténement foncier d'environ 7 789 m² sis rue Letellier et quai Deschamps - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 134 CENON - immeuble sis 15 cours Victor Hugo - cadastré AY 248 - Mise à disposition et cession à la Commune - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 135 BORDEAUX - rue de la Cape - NC 1 - Nouvelle SA Immobilière Grand Lebrun - Acquisition partielle - Mise à l'alignement de la rue de la Cape - 13 A 149

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 136 LE HAILLAN - Rétrocession de la parcelle communautaire cadastrée AD 72 sise lieudit "Moriès" à l'Association Syndicale Libre "La Prairie"

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 137 PESSAC - avenue de Magellan - Réalisation d'un giratoire - Acquisition d'une emprise - de 1 173 m² environ à détacher de la parcelle EO 17 appartenant à l'Omnium de Gestion Immobilière d'Ile de France

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 138 LE TAILLAN MEDOC - PAE du Centre Bourg - Acquisition de l'immeuble bâti sis 13 bis rue de la Croix - cadastré AM 313 et appartenant aux conjoints Puyrigaud

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 139 BASSENS - Quai Français - Projet de sécurisation des itinéraires poids lourds - Propriété de la SA Silo Portuaire de Bordeaux Letierce (SPBL)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 140 BORDEAUX - ER - T2037 du PLU - Création d'une voie nouvelle entre les rues Chantecrit et Surson - Acquisition d'une emprise de terrain nu d'une contenance de 345 m² cadastrée RS 145p appartenant à la SCCV Jardin Dupaty

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 141 SAINT MEDARD EN JALLES - Avenue de Capeyron - IR 9 - Consorts MONPEAT-GABORIAUD-CHATEAU-REYNAUD- Acquisition totale - Aménagement voie d'accès et giratoire, opération Galaxie 3

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/8/ 142 EYSINES - Aménagement du secteur du Vignan - Transactions avec l'OPH Gironde Habitat - Cession à Gironde Habitat d'un terrain de 2 074 m² - Acquisition par la Communauté urbaine de Bordeaux d'un terrain de 4 269 m² - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/8/ 145 Territoire communautaire - Convention de partenariat entre la SEPANSO, la SGAC et la Cub pour l'exploitation de 10 sites du service de l'assainissement comme réservoirs de Biodiversité - Décision - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/8/ 146 GRADIGNAN - Ruisseau de l'Eau Bourde - Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux aux travaux d'amélioration hydraulique à réaliser par la commune - Convention - Décision - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/8/ 147 Villenave-d'Ornon - Réalisation du bassin de retenue d'eaux pluviales "Pierre Curie" - Marché de maîtrise d'œuvre n° 11182 U - Avenant n° 2 - Modification du coût des travaux et de la rémunération du maître d'œuvre - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/8/ 148 Territoire Communautaire - Convention d'échanges et de prestations de mise à jour de données numériques entre la Société de Gestion de l'assainissement de la Cub et la Cub - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/8/ 149 Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) - Recalage de la programmation 2013/2014/2015 de l'Assainissement Eaux Pluviales Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FELTESSE

2013/8/ 151 Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) - Soutien de la Communauté Urbaine de Bordeaux au plan d'action et au dispositif Créa'Jeunes pour 2013 - Subvention - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FELTESSE

2013/8/ 152 Renouvellement de l'engagement de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans la campagne "Territoires de commerce équitable" - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FELTESSE

2013/8/ 153 Caisse Sociale de Développement Local - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FELTESSE

2013/8/ 154 Convention de partenariat 2013 - Association Régie de Quartier de Cenon - Plan d'actions de la Ressourcerie Cenon Palmer - Décision - Autorisation - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FELTESSE

2013/8/ 155 Association de préfiguration R³ (Réseau de Réemploi des deux Rives) - Soutien de la Communauté Urbaine au plan d'actions 2013 - Convention - Décision - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FELTESSE

2013/8/ 156 Maison de l'Emploi de Bordeaux - Organisation du Salon du Recrutement en Alternance et des Rencontres Emploi Handicap en 2013 - Subventions de la CUB - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FELTESSE

2013/8/ 157 Avenant n°1 - Convention financière 2013 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et Aquitaine Active - Décision - Avenant

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2013/8/ 158 Blanquefort - Parc des Jalles - Festival de la nature du 13 au 15 septembre 2013 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Véronique FAYET précise à l'attention de ses collègues avant de poursuivre l'examen des dossiers du Conseil, qu'il y a une modification sur la délibération numéro 1 qui était regroupée, parce qu'il y a eu un changement de titulaire. Il s'agit de la représentation de la Communauté urbaine à l'université de Bordeaux, où ce n'est plus *Mme Françoise CARTRON*, mais *M. Michel MERCIER* qui est proposé, ce qui n'appelle aucune remarque du Conseil. Elle invite donc à le noter, puis appelle la première affaire dégroupée.

AFFAIRES DEGROUPEES**M. A CAZABONNE**

2013/8/ 18 Partenariat avec la Fédération des Radios Associatives de Gironde (FEDERA 33) pour la coproduction d'émissions radiodiffusées et la diffusion de campagnes de communication - Convention de coproduction - Avenant n°1 - Décision - Autorisation de signature

M. Alain CAZABONNE présente le rapport en signalant que les élus de Communauté d'Avenir ont une interrogation sur le fait qu'il y ait une augmentation du nombre d'opérations de communication, alors qu'il y a quelques semaines, ils ont acté, notamment avec TV7, qu'il y aurait une modération sur ce type de communication. Il précise que ses inquiétudes et celles de son groupe tiennent au fait que l'on approche d'une période de campagne électorale, et chacun sait bien que la réglementation vis-à-vis de la communication, veut que l'on évite de nouvelles opérations ou un accroissement de celles existant.

Il souligne que ce n'est pas la somme qui est en cause, mais davantage le principe, et il se demande s'il n'y a pas là un risque d'augmentation de la communication, alors qu'il sait que **M. le Président** a donné des instructions aux services. Aussi a-t-il été surpris.

Il ajoute que quand il rencontre la directrice de la communication, il ne décide pas les choses, mais il prend acte des opérations qui sont en cours. Il indique avoir été absent à la dernière réunion avec la directrice de la communication car il était à l'étranger, et il insiste sur le fait qu'il y aurait dit la même chose.

Il répète craindre un risque de tomber sous le coup d'une augmentation des opérations de communication par rapport à l'année passée. Sinon, il indique que l'opération en elle-même ne représente que 8 500€ HT.

M. Gérard CHAUSSET fait une remarque, sous forme de boutade, en constatant qu'en fait, tout à l'heure, **M. CAZABONNE** voulait plus de démocratie, mais ne voulait pas que cela se sache. Il se base sur le fait que sur les communautés, son collègue dit « *il faut de la démocratie, il faut consulter les gens* », mais, quand il s'agit de communication ou de faire en sorte qu'il y ait de l'information, cela le dérange. C'est donc à son avis, « *plus de démocratie, oui, mais surtout, que l'on n'en parle pas !* »

M. Alain CAZABONNE lui répond qu'il y a des règles de communication par rapport à des élections, et il appelle l'attention là-dessus, estimant qu'il faut se demander si ce n'est pas un risque d'augmenter la communication alors que, théoriquement, ils ne doivent faire ni nouveau, ni plus important. Il souligne vis-à-vis de Decastar que dans les articles de communication, il a vu le président de la Communauté urbaine, celui du Conseil général, ainsi que de la Région, et ils ont tous pris soin d'éviter de mettre leurs photos et de personnaliser. Il précise que cela n'a rien à voir avec la démocratie, mais il faut voir s'il y a un risque.

M. Nicolas BRUGERE souhaite présenter la position de Communauté d'avenir, en rappelant qu'effectivement, FEDERA 33 est une fédération de radio locale, une radio émettant sur la rive droite, une autre à Blanquefort, une autre à Radio Campus, et il y en a aussi quelques autres. Lors de la commission de nouvelle gouvernance, on leur a dit que les campagnes de communication en faveur de la CUB sur ce réseau étaient jugées insuffisantes en nombre pour être productives, et on demande qu'elles passent de 3 à 6 par jour. Aussi posent-ils cette question, en lien avec l'article L 52-1 du Code électoral qui stipule que toute action de communication menée six mois avant la date de scrutin s'apparente à de la promotion publicitaire, est comme telle prohibée. En fonction de cet article et en fonction du fait qu'au mois de juin déjà, par rapport à la délibération de TV7, ils ont délibéré du fait qu'il convenait pour la CUB de modifier le contenu des rubriques ainsi que la périodicité, sous peine de tomber sous le coup de la promotion publicitaire des collectivités prohibée par la loi. Aussi demande-t-il à **M. le Président**, alors que celui-ci a pris l'engagement, notamment dans cette enceinte, de veiller au respect scrupuleux des règles touchant à la promotion publicitaire, comment l'on peut justifier l'augmentation du nombre de spots consacrés à la CUB sur plusieurs radios de l'agglomération dans cette période, et quelle garantie il peut leur donner que, dans ces conditions, le fait que le renforcement du partenariat avec ces différentes radios ne viendra pas en contradiction avec les règles édictées par le Code électoral. Il estime que la question qu'ils posent est claire.

Mme Françoise CARTRON souhaite dire un mot sur le contenu de cette délibération à laquelle elle croit qu'il ne faut pas donner un sens qui n'y est pas, c'est-à-dire qu'en l'espèce, on leur propose de conventionner avec la Fédération des radios associatives, ce qui ne veut pas dire communiquer plus. Elle fait observer qu'on conventionne sur un modèle que l'on propose et que ce n'est surtout pas que pour la période électorale, puisque cette convention va se décliner après mars 2014 où ils n'auront aucun souci à faire valoir les actions de la Communauté. Elle pense donc qu'il n'y a pas lieu à une inquiétude exagérée.

M. Nicolas BRUGERE note qu'on lui dit que l'on n'augmente pas, mais la délibération elle-même consiste à passer de 3 à 6 spots par jour, ce qui est bien une augmentation de la présence tous les jours. Par ailleurs, cela démarre maintenant, et il considère qu'il y a un vrai problème presque juridique dans cette affaire.

M. le Président Vincent FELTESSE a l'impression que les réponses ont été apportées en commission, puisque l'augmentation est modeste, avec 8 500 € sur quatre radios associatives et un taux de pénétration de la population qui n'est quand même pas grand public, malgré tout le respect qu'il a pour Radio Iguanodon, O2 et ainsi de suite.

Il pense que la réponse qui a été faite par la directrice de communication était de dire qu'il n'y aurait pas de nouvelle campagne, que les campagnes étaient purement citoyennes sur « inciter à la collecte des déchets », ou des choses comme cela, et donc bien sûr, il n'y aura jamais le nom d'élus, puisqu'au contraire, sur la convention TV7, ils avaient fait attention à les enlever. Il ajoute que dans la nouvelle formule, ils sont souvent sur des petits spots, juste sur de l'information citoyenne classique. Il ne voit pas de problème juridique particulier ; après, chacun aura la possibilité de faire les recours qu'il souhaite, mais il pense que tout le monde sera assez prudent sur cette question-là.

M. Alain CAZABONNE convient que c'est un dossier qui est passé en commission, mais il n'y assiste presque jamais ayant demandé X fois que l'heure soit légèrement décalée, car c'est le jour où il réunit tous ses cadres et ses adjoints à la mairie, et il ne peut jamais arriver à 14 heures. Il estime quand même assez curieux qu'un Vice-Président ne puisse pas obtenir que l'on décale d'une demi-heure une réunion, aussi maintenant, deux fois sur trois, est-il donc absent. Il souligne que c'est pour ces raisons qu'ils s'étaient juste abstenus, ce qui ne signifie pas une opposition, mais de la prudence. Il est bien d'accord que le message ne va pas être déterminant, mais c'est plus selon un principe de précaution.

Mme Françoise CARTRON se déclare tout à fait solidaire sur le 14 heures 30, car 14 heures ne l'arrange pas vraiment non plus.

M. le Président Vincent FELTESSE pense que le débat a eu lieu, et propose de mettre aux voix la délibération d'un montant de 8 500 €.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe Communauté d'Avenir
s'abstient.

M. BENOIT

2013/8/ 20 Bordeaux Aéroparc - OMEGA Systèmes Aquitaine SAS - Aide à l'investissement immobilier - Décision - Autorisation

M. Max GUICHARD indique que les élus Communistes et Républicains se félicitent du développement de ce type d'activité industrielle, soutenu par les services de la CUB, cependant, à aucun endroit de la délibération, ils ne trouvent la justification précise de la demande d'aide financière accordée à la société Omega. Si c'est un problème d'accès aux crédits bancaires, cela confirmerait leur idée que les collectivités doivent agir auprès des banques plutôt que de faire elles-mêmes la banque. Si c'est un problème de trésorerie, ils demandent alors pourquoi la société Héraclès ne vient pas au secours de son sous-traitant. Il précise qu'on lui a répondu en commission que ces sociétés étaient distinctes, qu'elles n'avaient rien à voir l'une et l'autre, mais il lit simplement que la société Omega était installée dans les locaux mêmes de la Société Héraclès, et que cette dernière en était un des principaux clients avec Eads. Venir en aide aux entreprises industrielles, c'est aussi,

estime-t-il, remettre de la justice dans les rapports entre les grands groupes et leurs sous-traitants.

Enfin, sur sa demande, les services ont tenté d'obtenir des garanties afin d'être certains que les neuf emplois promis à Saint-Médard-en-Jalles ne soient pas amputés de la structure de Nantes, soulignant que subventionner les transferts d'emploi n'est pas « leur tasse de thé ». Ce n'est visiblement pas le cas, et il s'en réjouit, mais sans engagement écrit, cela reste insatisfaisant.

Pour toutes ces raisons, il annonce qu'ils voteront donc contre cette délibération.

M. Alain ANZIANI voudrait rassurer **Max GUICHARD**, en lui disant qu'ils connaissent bien la société Omega sur Saint-Médard, et évidemment sur l'ensemble de l'Aéroparc. Il précise d'abord, que ce n'est pas une filiale mais un sous-traitant d'Héraclès, même si ce sous-traitant peut être hébergé effectivement dans des locaux d'Héraclès. Il insiste sur le fait que c'est juridiquement un sous-traitant, et il n'y a donc pas de participation au capital d'Omega par Héraclès, s'agissant de sociétés distinctes.

Par ailleurs, il reconnaît que c'était effectivement bien de demander des garanties sur l'emploi, et on les a, car c'est une création nette d'emplois et non pas un transfert d'emplois de Nantes vers l'agglomération bordelaise.

Ce qui lui semble quand même le plus important en réalité, c'est que c'est une société qui va investir 4 M€ d'ici à 2017 en créant 9 emplois. Elle a besoin de leur aide, comme il pense qu'ils le font pour beaucoup d'entreprises. Même si c'est un problème de découpe cela fait partie du secteur de l'aéronautique qui est essentiel, et il considère qu'ils ne peuvent que se féliciter d'accorder cette aide.

M. Serge LAMAISON fera toujours la même remarque par rapport au groupe des élus Communistes et Républicains qui s'oppose la plupart du temps à ce type de présentation et de décision, à savoir, comme l'a dit **Alain ANZIANI** qui a donné un certain nombre de compléments, que la CUB intervient en même temps et à même hauteur que la Région pour 50 000 €. Il précise que c'est une petite PME qu'ils ont la chance de voir s'installer, qui, alors qu'elle l'était dans le cadre de SPS qui ne pouvait plus la loger avant que ce ne soit Héraclès, se met en mode autonome. Il se dit très satisfait, parce qu'il a appris la semaine dernière qu'un autre grand groupe de l'aéronautique allait venir, parce que justement, ils allaient s'autonomiser complètement, et être totalement indépendants d'Héraclès. Il ne peut donc que se satisfaire de voir qu'un certain nombre d'emplois vont venir compléter l'emploi global de l'Aéroparc qui est déjà en bonne voie. Il considère que c'est une très bonne chose pour le secteur.

M. le Président Vincent FELTESSE fait d'abord observer que l'on est plutôt dans la dynamique qui existe aujourd'hui autour du pôle aéronautique et aérospatial sur la métropole bordelaise et à proximité, et il pense notamment à Latresne. Il invite à se souvenir des combats qu'ils ont menés ici il y a quelques années sur Sogerma devenu Tat, où il y avait beaucoup d'inquiétude. Il trouve qu'avec le recul, ce n'est pas si vieux que cela, sachant quand même que l'on est dans un pays qui se désindustrialise, et ils doivent plutôt avoir une fierté collective sur ce sujet. Il s'agit là plutôt d'une PME-PMI et il souligne que la CUB est, de manière classique, sur son règlement d'intervention qui est quand même assez exigeant vis-à-vis des entreprises. Par rapport à la question posée par **Max GUICHARD** qui est une vraie question à son avis, ils ne sont pas sur une aide à la délocalisation interne,

mais bien sur une création nette d'emplois. Il estime que c'est plutôt un beau dossier et s'il se souvient bien, la première pierre sera posée le 10 octobre et il ne peut que les inviter, les uns et les autres, à y être présents.

Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et
républicains vote contre

M. D CAZABONNE

2013/8/ 49 Marchés publics - INformatisation des DONnées issues de la Collecte - Appel d'offres ouvert - Décisions - Autorisations

M. Jean-Claude FEUGAS fait part de l'étonnement de son groupe lors de la lecture de cette délibération. Il indique qu'alors que la CUB est engagée depuis plusieurs mois dans une concertation (information avec les agents de la collecte et leurs représentants syndicaux afin de préparer le futur plan de collecte des ordures ménagères visant, comme cela a été rappelé, à améliorer la qualité du service et la sécurité des personnels), il leur est demandé de prendre une décision aujourd'hui sans attendre que cette concertation arrive à son terme, après des négociations prévues à partir du mois de novembre.

Cette délibération pourrait même, à son avis, être vécue comme un coup de force par les représentants syndicaux et les agents, sentiment qui pourrait être accentué par l'agitation médiatique récente qui a vu cette question des ordures ménagères, hélas, utilisée à des fins purement électoralistes. Les élus Communistes et Républicains appellent à ce que les personnels de la CUB et les services publics ne servent pas de point d'appui dans le contexte des élections à venir. Tant que la concertation avec les syndicats et les agents n'est pas aboutie, il n'est pas question pour leur groupe de prendre une telle décision aujourd'hui, et il n'est donc pas question non plus d'utiliser les dysfonctionnements constatés pour accepter des reculs du service public.

Il annonce qu'en conséquence, ils voteront contre cette délibération.

M. Pierre HURMIC indique que pour les élus EELV, l'informatisation des données de collecte est une réelle avancée dans la réorganisation des tournées, tant pour une meilleure prise en compte de la santé des agents que pour l'optimisation des tournées, mais également pour l'amélioration de la qualité du service envers les usagers. Ce projet impliquant à terme le « puçage » généralisé des bacs sur l'ensemble du territoire est à leur sens, l'opportunité de mettre en œuvre la tarification incitative qu'ils appellent, comme chacun sait, de leurs vœux depuis plusieurs années, que ce soit pour la pesée embarquée ou la fréquence de présentation des bacs.

Une annonce d'une étude de faisabilité ayant été faite en mai, il demande où on en est aujourd'hui, sachant que d'un point de vue règlementaire, il leur reste moins d'un an pour intégrer une part incitative dans le mode de financement du service. Il appelle l'attention de

ses collègues sur le fait que la loi Grenelle du 3 août 2009 leur a donné un délai de 5 ans pour intégrer cette part incitative, ce qui veut donc dire que ce délai va expirer dans un peu plus de 10 mois. Donc, pour eux, il y a vraiment urgence à trouver et mettre en place cette redevance incitative.

Il indique avoir retrouvé un article du journal Sud-Ouest qui datait de 2010 dans lequel, M. le Président pressentait à juste titre déjà à l'époque, que le système actuel de collecte des déchets était en sursis en raison précisément de la perspective de cette tarification incitative issue du Grenelle que l'on ne voit toujours pas mettre en place.

Et en ce qui concerne M. CAZABONNE qui intervenait également dans le même journal Sud-Ouest à cette date, il précise qu'il lui semblait à l'époque beaucoup plus à l'avant-garde, c'est-à-dire en 2010 par rapport à aujourd'hui, dans la mesure où il estimait que le système pourrait être adopté par la Communauté urbaine d'ici un an. Ils considèrent qu'un retard inouï a été pris en matière de mise en place de la redevance incitative, et qu'ils doivent donc avancer sur ce sujet qui est au point mort depuis des années, d'autant plus que la mise en œuvre de cette tarification incitative demande un important travail en amont en matière de communication, pour une bonne acceptation sociale et un accompagnement au changement auprès des familles les plus défavorisées. C'est parce que les élus EELV tiennent à ce qu'il fonctionne bien qu'ils veulent qu'il soit mis en place dans les délais et avec ces campagnes préalables qu'il vient de rappeler.

Le deuxième point sur lequel il souhaite intervenir concerne la collecte dans l'hyper-centre. Ils sont surpris que la Ville de Bordeaux émette des critiques récurrentes, parfois même assez sévères, sur la collecte des déchets de l'hyper-centre de Bordeaux, alors que la réorganisation de la collecte avait été conjointement menée par la Communauté urbaine, par la Ville de Bordeaux, et pilotée par ce même M. CAZABONNE, adjoint au maire de Bordeaux.

Pour eux, ce débat n'a pas de sens. Ils reconnaissent que, certes, la collecte de ce secteur n'est pas aisée, et demande, non pas une, mais des solutions à affiner par secteur, et c'est en faisant peut-être des erreurs qu'ils finiront par trouver le bon équilibre, mais pour eux, il faut être beaucoup plus réactifs pour opérer rapidement des ajustements. D'autre part, il leur semble incohérent de continuer à laisser la Ville de Bordeaux gérer le service du nettoyage de voirie, alors qu'il s'agit d'une compétence communautaire et que cela va de pair avec le service de la collecte ; idem pour les équipes de surveillance liées aux déchets, puisque la Communauté urbaine et la mairie ont chacune leurs équipes. Il estime qu'ils éviteraient une redondance en termes de coûts en ces périodes financièrement difficiles, et il ajoute que même la Cour des comptes, à plusieurs reprises, les a fustigés en disant qu'il y a des doublons qui coûtent cher aux contribuables, et a appelé la Communauté urbaine à venir mettre un terme à ces doublons.

Enfin, il précise que la dernière partie de son intervention concerne ce que l'on constate au quotidien, à savoir que les usagers sont souvent perdus dans les critères de tri sélectif, il suffit de regarder leurs bacs verts pour convenir qu'il existe encore de nombreuses confusions, et pas seulement de l'incivisme. Il lui semblerait nécessaire de faire des campagnes régulières pour rappeler les gestes de tri en s'appuyant sur le tissu associatif qui fait œuvre de pédagogie, en s'appuyant également sur les ambassadeurs de tri, puisqu'ils ont encore du chemin à faire en matière de tri pour passer de 34 % en 2012, à l'objectif national de 45 % en 2015. Il fait observer que là aussi, ils ont du chemin à faire et cela passe aussi par les préconisations qu'il vient de faire à l'instant.

M. Christophe DUPRAT avait prévu d'intervenir sur la puce pour dire tout le bien qu'il en pensait, mais suite aux propos de **Pierre HURMIC**, il tient à lui répondre sur deux ou trois points. Il trouve personnellement que c'est une bonne chose que l'on puisse, de manière informatique, avoir à un moment donné, un vrai suivi de cette collecte qui est important. Il souhaite dire à **Pierre HURMIC** que l'on n'est pas si mal que cela sur le tri des déchets, s'il en croit Eco-emballage qui disait justement ce matin que l'agglomération bordelaise et le département de la Gironde étaient plutôt en tête des agglomérations et des villes de France sur la collecte de ces déchets recyclables. Il fait observer au quotidien, comme les électeurs et les administrés, que les poubelles vertes sont souvent plus pleines que celles de déchets ménagers, parce qu'aujourd'hui, les gens ont bien compris qu'il fallait faire le tri. Il tient aussi à lui dire qu'il y a sans doute des difficultés de collecte sur Bordeaux, mais cela commence à gagner le reste de la Communauté urbaine. Il a personnellement constaté cet été un fait qui n'était jamais arrivé sur sa commune, à savoir quatre incidents de collecte au cours des mois de juillet-août, qui sont des choses qu'ils n'avaient jamais vues. Il souligne que c'est surtout pénalisant parce que des gens qui avaient fait l'effort de trier dans leur poubelle verte qui était pleine, ont mis le reste de la semaine, puisqu'ils sont en collecte 1+1, leurs déchets dans l'autre poubelle et de bonnes habitudes ont été finalement perdues. Il estime que c'est un peu un mauvais geste.

Il cite un autre élément qu'il a vu et qui l'a personnellement choqué, même s'il comprend qu'à un moment donné il faut rattraper le retard, mais il considère que quand on mélange la poubelle grise et la poubelle verte sous les yeux des administrés pour rattraper le retard, ce n'est pas une bonne image qui est donnée à des gens qui essaient effectivement de faire des efforts. Il estime donc qu'aujourd'hui, si ce système de puce leur permet d'améliorer les choses, de bien connaître ce qui se passe, c'est bien, et que comme ils l'ont dit, il faut mettre le paquet sur cette problématique-là, parce qu'elle est importante et touche aujourd'hui l'intégralité de l'agglomération. Il sait qu'il y a d'autres communes qui ont connu des incidents, et il considère qu'il faut donc absolument mettre le paquet sur ce sujet-là. Si des moyens informatiques et techniques leur permettent d'améliorer les choses, il dit « banco ! »

M. Maxime MOULINIER pense qu'il est important, comme chacun l'a dit, de dire que ce dispositif qui existe dans d'autres collectivités et qu'ils ont pu voir, présente des avantages indéniables. Il précise d'ailleurs que les agents qui l'ont utilisé, leur ont confirmé cela lorsqu'ils les ont auditionnés, avec des avantages en matière de sécurité, également d'organisation de collecte et aussi des traitements exceptionnels sur les tournées. Il souligne que ces outils d'optimisation seront donc bénéfiques pour le personnel, mais également pour les usagers et ils doivent donc s'en féliciter. Concernant le marché ainsi que le fait que la R437 ne soit pas signée et que cette délibération soit passée, il explique qu'elle est passée avec un mini et un maxi, le maximum de déploiement ne devant se faire que lorsqu'il y aura vraiment un accord complet au niveau de la R437.

Ont été évoqués les problèmes de l'hyper-centre de Bordeaux, et il tient simplement à dire qu'il y a 99 % de la collecte qui est effectuée, ce qui n'est pas neutre et doit être signalé. Il estime qu'il faut féliciter les agents pour le travail qu'ils font sans éluder le fait qu'il y ait des problèmes, mais qui sont ponctuels et ne méritent peut-être pas tout le déploiement médiatique que l'on a pu voir. Il considère que la Commission et le service doivent poursuivre et amplifier le travail qui est fait sur l'hyper-centre avec les bacs de regroupement, avec des bornes enterrées à chaque fois que cela sera possible, et surtout,

chose qui leur est apparue également et qui doit être approfondie, avec de nouvelles solutions qui permettraient de résoudre en partie ces problèmes, qui consistent à voir avec les agents qui sont sur le terrain et qui ont des idées sur ce sujet parfois relativement intéressantes. Il souligne que cela ne résoudra certainement pas les problèmes en totalité, mais en tout état de cause, en partie.

M. Bernard JUNCA, au-delà du bien-fondé du dispositif technique qui est évoqué ou de la situation de l'hyper-centre de Bordeaux, voudrait rebondir sur la remarque de **M. DUPRAT** à propos de l'extension des petits problèmes que l'on connaît. Il indique que la semaine dernière, au Bouscat, ils ont eu un secteur relativement important dans lequel les bacs verts n'ont pas été collectés. En tant que riverain, cela ne l'a pas inquiété outre mesure, en revanche, ce qui l'a beaucoup plus interrogé, c'est la lettre qu'il a reçue en tant qu'élue responsable des services techniques au Bouscat, où on leur disait que ce problème était dû à une indisponibilité temporaire du personnel non prévisible. Il pense lui aussi que cela pose un problème de fond qui est vraisemblablement de choix de gestion et de choix financier dans ce service, au-delà des dispositifs techniques.

M. Didier CAZABONNE se déclare d'abord surpris de la surprise de **M. FEUGAS**, et lui demande de prendre en compte le fait que l'appel d'offres qui est lancé aujourd'hui mettra environ huit mois pour arriver à son terme, où ils prendront une décision de donner suite ou pas. Par ailleurs, il ne voit pas en quoi l'informatisation des données de collecte peut être un recul du service public, et y voit plutôt une amélioration.

Il est d'accord avec **M. HURMIC** sur le constat qu'ils font tous, c'est-à-dire que la collecte donne, globalement, satisfaction à X % sur l'agglomération, mais il y a une spécificité en centre-ville. Il se demande qui pourrait nier que le ressenti, en dehors de la réalité de la saleté due à une collecte non effectuée, ne soit pas beaucoup plus fort dans un hyper centre-ville, ce dont tout le monde est conscient. Il souligne que quand on connaît le centre-ville de Bordeaux, quelques poubelles renversées sur deux ou trois rues et, surtout avec des centaines de milliers de touristes qui viennent chaque année à Bordeaux et les habitants, c'est un sentiment de saleté qui ne correspond pas à tous les efforts qui ont été faits pour améliorer. Sur le fait qu'il y ait pu y avoir eu erreur lorsque le système a été mis en place, il croit que chacun, y compris le groupe des Verts à l'époque, a sa part de responsabilité. Il rappelle qu'en fait, ils avaient deux systèmes à prendre en compte, qui sont l'habitat vertical et l'habitat pavillonnaire, pour le pavillonnaire, poubelles en porte-à-porte, et pour le vertical, des poubelles soit dans les locaux spéciaux, soit enterrées devant les bâtiments. Il fait remarquer que dans Bordeaux centre-ville, ils ont les deux habitats et surtout un semi-vertical, et il se demande donc comment imaginer que la situation soit différente après une poubelle déjà distribuée aux habitants en remplacement des bacs de regroupement qui existaient, puis une seconde pour le tri sélectif. Il se souvient d'ailleurs des propos qui étaient tenus « *il faut que les habitants du centre-ville de Bordeaux puissent trier comme les autres* », et le bilan est aujourd'hui que les poubelles sont dehors pour la plupart, qu'elles sont polluées comme l'a dit **M. DUPRAT** parce qu'elles restent tout le temps là et que les voisins peu civiques viennent mettre leurs ordures dans la poubelle verte, ou quand il y a retard comme l'a également évoqué **Christophe DUPRAT**, il y a une collecte de rattrapage par la Communauté urbaine, mais qui vide les poubelles vertes et les poubelles grises dans la même benne qui va à l'incinération. Le problème existe sur Bordeaux, il faut réfléchir à la façon de faire, et dans la commission d'application de la R437, recommandation de la caisse d'assurance des agents, il y a un certain nombre de pistes qui sont évoquées. Il pense que ce n'est pas lui qui a dit le premier, mais **Maxime MOULINIER**

Jean-Claude FEUGAS, et Jean-Marc GAÜZERE qui siègent aussi comme lui, qu'il faut faire un service à la carte en hyper centre-ville de Bordeaux, qui à ses yeux, doit marier les containers de proximité pour les déchets recyclables. Il rappelle qu'ils en ont mis une vingtaine en place qui ont permis de supprimer une centaine de poubelles.

Il souligne que le constat, c'est que cela ne marche pas correctement, parce que, comme il l'a dit dans la presse, il y a un manque de recrutement par rapport à l'absentéisme, qui fait que lorsqu'un chauffeur n'est pas là, la benne ne sort pas. Augmenter le nombre d'agents, est donc une de leurs préoccupations.

M. Pierre HURMIC s'étonne de voir M. CAZABONNE défendre avec autant d'application la délibération qu'il leur présente aujourd'hui, alors que quand il le lit dans la presse ou quand il l'écoute en Conseil municipal de Bordeaux, il n'a de cesse de leur dire qu'il n'a pas le pouvoir en matière de déchet. Il invite M. le Président, à bien savoir cela, comme il a pu le lire comme lui dans la presse, et il l'a encore répété lundi dernier en Conseil municipal. Il indique avoir sous les yeux exactement ses déclarations qui sont les suivantes: « *je n'ai pas le pouvoir en matière de déchet, c'est M. FELTESSE qui l'a* » et lui répondait : « *dans ces conditions, M. CAZABONNE, ne vous contentez pas de l'apparence du pouvoir et démissionnez ! Arrêtez de nous expliquer que la cogestion est un leurre politique, parce que vous n'avez pas le pouvoir, que vous n'avez que l'apparence* », et il lui a demandé d'en tirer toutes les conséquences. Aujourd'hui, dans l'espace feutré et consensuel de cette Communauté urbaine, il indique que l'on a l'impression que cela se passe très bien, et ils ont un double discours, puisqu'on dit publiquement que l'on n'a pas le pouvoir, et qu'aujourd'hui, on a le pouvoir et qu'on défend la délibération. Aussi invite-t-il M. CAZABONNE à aller jusqu'au bout de sa logique, et à dire aujourd'hui publiquement ce qu'il dit par ailleurs, à savoir qu'il n'a pas le pouvoir en matière de déchets à la Communauté urbaine, et à ce moment-là, de refuser même de présenter des délibérations qu'il n'approuve pas, puisqu'il n'a pas ce pouvoir-là.

M. Didier CAZABONNE demande à M. HURMIC de ne pas travestir les propos qui sont tenus. Il précise avoir dit qu'il n'avait pas le pouvoir sur le recrutement, et l'a écrit, pas plus que son collègue, sachant que ce sont les budgets qui permettent de recruter ou pas. Comme ceux-ci n'ont pas été augmentés à leur demande, connaissant les contraintes financières de la Communauté urbaine, il n'a pas le pouvoir de recruter. Il insiste sur le fait que c'est tout ce qu'il a dit.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite s'exprimer à son tour autour de quatre réflexions, en essayant de dépassionner ce débat, parce qu'il n'est pas sûr que ce soit en sorte grand.

D'abord, sur la question des ressources humaines, il convient que depuis cet été, il y a eu un problème d'absentéisme plus important. Il indique que vendredi matin de la semaine dernière, dans le cadre d'une autre opération, il était à l'embauche à la collecte de Latule et il a pu voir la décision d'annuler en direct un certain nombre de collectes dans le secteur de Mérignac, Saint Aubin, Le Bouscat, et ainsi de suite. Ils ont en partie pourvu à ces difficultés, puisqu'ils ont rajouté 10 personnes cet été et encore 15 personnes lundi dernier soit donc un complément de 25 personnes, et il espère que cela soit suffisant. Il souligne qu'il faut voir quelle est la raison de ce surabsentéisme, et on lui explique que ce sont les conditions météo particulièrement mauvaises cette année ; c'est à son avis, quelque chose à creuser. Pour revenir sur un certain nombre de rumeurs publiques ou urbaines, il rappelle

que dans le droit du travail, les agents de la collecte, au bout d'un certain nombre d'heures d'exercice de leurs fonctions, doivent faire une pause de plusieurs minutes, et que cela correspond à une obligation. Mais, il reconnaît que depuis quelques mois, il y a un problème d'absentéisme et ils y ont pallié par des recrutements.

Ensuite, sur la politique globale des déchets dans l'agglomération, il fait remarquer qu'ils ont longtemps été plutôt en pointe au niveau de la CUB, mais, il est vrai que d'autres territoires en France sont aujourd'hui extrêmement actifs, que le système des puces par exemple, qui est l'objet de cette délibération, existe à Rennes depuis pas mal de temps, puisqu'ils ont vu la même expérience avec un certain succès, et que l'on sait bien que la redevance incitative a pu être expérimentée notamment à Besançon. Ils savent bien aussi que pour l'instant, ils n'atteignent pas tout à fait leurs objectifs. Il rappelle que les objectifs de diminution de la production de déchets sont de 7 % en moins sur cinq ans, et il va donc quand même falloir que l'on accélère les choses, même si par exemple, l'opération distribution gratuite de composteurs a un vrai impact ensuite aussi sur la production de déchets.

Enfin, sur la collecte en centre-ville, il ne mésestime pas les difficultés. Il propose de ne pas rentrer dans le débat de qui est responsable de quoi. Il entend les déclarations du Maire de Bordeaux et en prend note, il entend aussi celles de certains de ses responsables administratifs qui disent : « *Passez derrière nous au moment de la collecte, après, c'est propre, mais dans les heures qui viennent, il y a des comportements qui ne sont pas normaux qui ont lieu* », parce que même dans l'hyper-centre, il faudrait aller dans un degré de détail plus important aussi. Il souligne que dans l'hyper-centre, on sait que c'est concentré sur quelques rues qui, par ailleurs, sont très touristiques, et cela pose donc un vrai problème quand on est au bout de la rue des Faussets, de voir les difficultés qui existent. Un cadre de travail a été mis en place, et il pense qu'il faut que l'on le fasse un peu évoluer pour qu'il soit plus réactif. Il tient juste à s'en tenir là, mais ils peuvent rentrer plus dans le détail du débat.

M. Alain JUPPÉ précise que ce n'est pas son souhait d'entrer plus dans le détail du débat. Il rappelle avoir dit un certain nombre de choses sur lesquelles il ne revient absolument pas et qu'il réaffirme bien entendu, mais ce n'est pas une question de débat passionnel, et il s'agit de s'en tenir aux faits tout simplement. Il constate qu'aujourd'hui, la collecte dans l'hyper-centre n'est pas assurée de manière convenable, et il peut leur dire que ses propres agents font le même constat que ceux de la Communauté urbaine, c'est-à-dire qu'une fois qu'ils sont passés, la ville est « nickel » et puis, quelques heures après, elle ne l'est plus. Il estime qu'il ne faut pas en conclure que les Bordelais sont sales, mais simplement qu'il y a des contraintes particulièrement dans l'hyper-centre, et qu'il faut donc s'y adapter.

Ensuite, il rappelle qu'ils ont discuté pendant des mois et des mois d'un plan B en constatant que le tri sélectif à domicile, dans certains quartiers hyper denses de Bordeaux, ne fonctionnait pas, et il souhaite que ce plan B se mette en place le plus vite possible ; ce sont des pieds d'immeubles, les bacs enterrés, ou les bacs verts operculés dans la rue.

Enfin, il note que les défaillances de collecte ne sont pas constatées simplement dans l'hyper-centre, mais le sont ailleurs, au Bouscat ou à Saint-Aubin du Médoc, et ils viennent d'en avoir deux témoignages aujourd'hui. Il prend acte de ce que M. le Président a dit, sur le fait de compléter les moyens des services pour fonctionner. Il souligne ne jamais avoir mis en cause les services, mais simplement, rappeler qu'il faut leur donner les moyens de fonctionner. Il constate que M. le Président vient de décider de le faire, dont acte ! Il ajoute

qu'il y a un autre problème auquel ils n'échapperont pas un jour ou l'autre, qu'ils seront bien obligés de traiter s'ils « métropolisent », c'est celui de la compétence obligatoire de la Communauté urbaine en la matière, qui ne concerne pas simplement la Ville de Bordeaux, mais l'ensemble des communes de la Communauté urbaine. Il estime qu'il faudra donc bien le régler, et précise que ce n'est pas de la passion, mais simplement un constat qu'il faut essayer de progresser.

Pour sa part, il se réjouit fortement de ce qui se passe là pour l'identification du bac, parce qu'il tient à leur raconter rapidement une petite histoire pour leur montrer combien c'est difficile. Il indique que l'un de leurs agents, un jour, verbalise un citoyen du centre de Bordeaux au motif qu'il avait laissé sur son trottoir son bac, et il prend une photo avec le nom du citoyen en question. La ville a porté plainte, le citoyen conteste, il va au tribunal administratif et, effectivement, ils constatent qu'il y avait d'autres noms sur la porte de l'immeuble en question, et donc impossibilité d'identifier le propriétaire réel du bac. Mais ce qu'il y a de savoureux, ajoute-t-il, c'est que cela va ensuite au pénal, qu'un juge d'instruction, avec sa greffière et deux policiers plus un spécialiste de l'informatique, débarquent dans la mairie de quartier pour aller sur le disque dur de ce malheureux agent, et s'assurer qu'il n'a pas fait de faux en écriture publique. Il fait observer que dans ces conditions, il ne peut plus demander à des agents d'aller verbaliser dans le cas où des bacs sont laissés devant la porte. En conséquence, si l'on identifie les bacs, s'il y a effectivement une puce sur le bac qui permette de savoir qui est le propriétaire, il pense qu'ils auront fait un progrès sensible. Il a évoqué cela pour leur dire à quel point les choses sont difficiles quand s'additionnent toutes sortes de considérations.

M. le Président Vincent FELTESSE pense qu'effectivement, ils connaissent bien toutes et tous cette anecdote, et ils savent bien qui a porté plainte. Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et
républicains vote contre

M. CHAUSSET

2013/8/ 50 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Réalisation des infrastructures de voie ferrée - Communes de Mérignac (ligne A), Bordeaux (lignes B et C) et le centre de maintenance de la Jallère (TRAM 301 lot 1) - Marché complémentaire - Autorisation de signature

M. CHAUSSET ayant présenté le rapport, **M. Alain JUPPÉ** déclare ne rien avoir contre ce projet de délibération, mais il voudrait simplement dire à **Gérard CHAUSSET** que l'on peut présenter les choses de manière partielle et partiale. Quand il l'entend dire que c'est pour la desserte du stade que l'on double cette voie de chemin de fer, il considère que c'est une présentation partielle et partiale. Il précise que d'abord, le doublement de cette ligne a été envisagé dès le départ, avant même que le stade ne s'implante là dans les travaux préparatoires du PLU ; que deuxièmement, les entreprises qui sont installées sur l'avenue de la Jallère et qui ont beaucoup de mal à rejoindre le centre-ville demandent une desserte améliorée et accélérée de ce secteur; que troisièmement, si l'on veut assurer une bonne desserte du garage du tramway qui est prévu dans ce secteur-là, avoir deux voies sera à son avis, plus sécurisant que d'en avoir une. Il rappelle qu'ils ont d'ailleurs des inquiétudes sur le garage de la rive droite qui lui, n'est desservi que par une voie sortante sur le pont

Bouthier. Il fait observer que si jamais il y a un problème, l'ensemble du réseau sera paralysé, et il est donc tout à fait favorable à cela. Cela dessert le stade bien entendu, mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle ils ont décidé de doubler les voies sur ce tronçon.

M. Pierre HURMIC a envie de dire à **Alain JUPPÉ**, compte tenu de ce qu'il vient de dire, qu'il ne doit pas voter la délibération, parce que celle-ci indique très clairement, sans aucune ambiguïté, que ce supplément de travaux de 6 M€ que l'on leur demande aujourd'hui d'acter, concerne exclusivement la desserte du grand stade. Il cite ce qui est dit dans la délibération : « *l'objet de la présente délibération est d'autoriser M. le Président à signer un marché complémentaire afin de prendre en compte l'impact du grand stade de Bordeaux sur la ligne C. L'un des impacts du grand stade sur l'infrastructure tramway réside en premier lieu dans la nécessité du doublement de la voie du tramway entre la station Quarante journaux et l'entrée du centre de maintenance. Le marché initial prévoyait une voie simple permettant une desserte de la zone suffisante. Pour offrir le service adapté les soirs de match, une voie double doit être mise en place* ». Il constate donc que la délibération dit très clairement que cette voie double est destinée à assurer la desserte les soirs de match, et il relève même plus loin qu'il est indiqué : « *On peut considérer que l'impact de l'arrivée du grand stade de Bordeaux sur la ligne C constitue bien une circonstance imprévue à la réalisation de l'ouvrage* ». Il note donc que dans la délibération, il n'y a aucune ambiguïté, et que c'est bien exclusivement la desserte du grand stade qui est à l'origine de ce supplément de travaux de 6 M€ qu'à son sens, il convient de rajouter aux 15 M€ que la Communauté urbaine a déjà versés pour la réalisation de ce grand équipement.

Cela l'amène à faire deux observations. Il ne refera pas le débat sur le grand stade, chacun connaissant leur position. Sa première observation, c'est que c'est la première fois à son avis que dans cette assemblée, l'on fait du sur-mesure, et qu'on double une voie de tramway pour desservir un grand équipement qu'il ajoute être un des plus controversés de l'agglomération. Il rappelle que quand il y a des études d'opinion qui sont faites, il arrive en dernière place toujours, comme équipement le plus attendu par les habitants de l'agglomération. Il estime donc qu'on fait du sur-mesure pour un équipement. Il pense qu'il y a beaucoup d'habitants de la Communauté urbaine qui aimeraient bénéficier de ce régime de faveur, eux qui prennent le tramway 300 jours par an en moyenne, alors que là, ils savent très bien que la desserte sera assurée dans le meilleur des cas, 35 jours par an, comme le leur dit le contrat. Il précise que le grand stade, c'est 25 matchs par an pour le football, 19 pour la ligue 1, et si notre équipe accomplit des performances, ils peuvent aller jusqu'à 6 de plus, vraisemblablement des matchs européens, et on leur dit qu'il pourrait y avoir 10 jours par an pour d'autres manifestations éventuellement culturelles. Donc, cela fait que pour 35 jours par an, ils font du sur-mesure, et il demande si 6 M€, c'est vraiment comparable aux efforts que l'on ne fait pas pour desservir certains quartiers qui eux, réclament effectivement une meilleure desserte en matière de transport collectif et notamment de tramway.

Concernant sa seconde observation, la délibération leur dit clairement : « *L'arrivée du grand stade modifie les données d'entrée nécessaires à la réalisation de la ligne, les contraintes nées des prévisions de fréquentation doivent être prises en compte pour finaliser le projet* ». Il demande quelles sont ces contraintes, quelles sont exactement les fréquentations qui ont été prises en compte, car on ne le leur dit pas. Si effectivement, on part du principe que ce stade de 43 000 places sera rempli lors de chacune des manifestations, il pense que la desserte initialement prévue de ce quartier était insuffisante, mais il répète vouloir savoir quelle est cette fréquentation. Il rappelle quand même que les fréquentations du stade

Chaban-Delmas sont actuellement, pour ce qu'a été la dernière saison 2012-2013, de 19 410 spectateurs par match. Il observe qu'on est loin des 43 000 attendus sur le grand stade. Il note aussi que la saison précédente, c'était 20 000, et donc, en plus, cela chute. Il ne sait pas ce que sera la fréquentation de la saison 2013-2014, mais il note simplement qu'il y a eu un match ici à Bordeaux, au stade Chaban-Delmas mercredi dernier, Bordeaux-Reims, avec une fréquentation de 13 282 spectateurs. Il souligne que l'équipe est 18^e du championnat, qu'on est pratiquement relégable, et aujourd'hui, on leur dit : « *Il faut faire une ligne de tramway pour amener 43 000 spectateurs dans un grand stade* ». Il insiste sur le fait qu'ils n'y seront pas et il aimerait que l'on lui dise aujourd'hui sur quelle base et sur quels pronostics de fréquentation, ils dépensent aujourd'hui 6 M€ pour desservir un grand stade dont beaucoup s'accordent à dire aujourd'hui que les taux de fréquentation seront à peu près comparables à ce qu'il vient d'indiquer. Il considère qu'ils se sont basés sur des taux de fréquentation beaucoup trop optimistes pour engager cette dépense.

Il ajoute que leur groupe, ce qui est quand même relativement exceptionnel, votera contre cette délibération, à l'exception de Gérard CHAUSSET, naturellement, qui l'a présentée et qui va s'abstenir, mais en ce qui concerne les élus EELV, il fait observer qu'ils sont d'une grande cohérence et voteront donc contre cette délibération.

M. Christophe DUPRAT souligne que ce qu'il y a de bien avec Pierre HURMIC, c'est qu'il trouve toujours un moyen pour retomber sur ses pattes et n'y voit que ce qu'il veut bien y voir. Il pense qu'il ne leur a pas échappé qu'entre la station Quarante journaux et le grand stade, il y a un autre équipement qui s'appelle le Parc des expositions et qu'aujourd'hui, lorsqu'il y a de grandes manifestations, être en voie unique à un moment où il faut charger toutes les personnes qui sortent du Parc des expositions, ne permet pas d'évacuer rapidement les tramways. Il précise parler au titre de l'exploitation, parce qu'ils auront l'occasion de mettre des services exceptionnels, comme ils le font à chaque fois qu'il y a des manifestations. Donc, prévoir dès aujourd'hui, en double voie jusqu'au bout est quand même plutôt une bonne chose à son sens. Il rappelle au passage, qu'il y a plus de 20 manifestations par an sur ce secteur-là du Parc des expositions, mais aussi qu'il y a des entreprises qu'il ne faut peut-être pas oublier non plus. Si l'on veut avoir des abonnements interentreprises, il souligne qu'il faut avoir aussi une desserte plutôt intéressante.

Par ailleurs, comme l'a fait Alain JUPPÉ, il rappelle qu'ils ont un point de fragilité sur la sortie du garage qui se situe rive droite, qui est le Pont Bouthier. S'il se passe quelque chose sur le pont Bouthier, il informe ses collègues qu'on ne sort plus les rames, ce qui pose quand même un problème. Donc, aujourd'hui, avoir deux voies à cet endroit-là leur permettra de sécuriser la sortie de ce dépôt, ce qui n'est pas négligeable, et ce qui permettra de faire de la maintenance dans la journée. Alors, que tout cela ne soit pas écrit pour ne pas alourdir la délibération est possible, souligne-t-il, mais il invite son collègue à ne pas y voir que le côté négatif, mais plutôt le côté positif d'une meilleure exploitation du tramway.

M. Vincent MAURIN précise que les élus Communistes et Républicains n'avaient pas prévu d'intervenir sur cette délibération, tant leur semblait évident l'afflux de population lié à la naissance du grand stade et au fait que ce quartier qui, rappelle-t-il, est un site d'intérêt métropolitain, fait partie d'un des grands sites d'intérêt sur lesquels la Communauté urbaine, comme la Ville de Bordeaux, ont beaucoup d'ambitions en termes d'habitat et en termes d'emploi. Il leur semblait donc important que l'intendance suive et que notamment le transport public soit pleinement à disposition des habitats et des salariés. Il insiste sur le fait

qu'il s'agit de la deuxième zone d'emploi de la Communauté urbaine après celle de Mérignac, avec plusieurs dizaines de milliers d'emplois tout autour du Lac. Et lorsque l'on reprend le pourquoi du transport en site propre tram, il souligne qu'il y a non seulement le besoin de desservir les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, mais il y avait également dans les objectifs, le besoin de desservir les grandes zones d'emplois intra-urbaines.

Par ailleurs, ils n'entendent pas refaire le débat du grand stade qui est quasiment monté, dont on voit maintenant les tribunes, car c'est acté. Il évoque une proposition de leur groupe, sur laquelle il sait que la Communauté urbaine a travaillé notamment pour résoudre les problèmes dont vient de parler Monsieur DUPRAT, et qui concerne l'accès au garage, par le bouclage des deux lignes B et C permettant non seulement encore une meilleure desserte de la zone d'emploi, mais aussi une fluidité du trafic permettant justement que les usagers ne soient pas pénalisés lorsque le tram est coincé aux Bassins à flot, ni lorsque le tram pourrait être coincé à d'autres endroits du côté du Lac. Il considère que le service public doit être au contraire très offensif, et quand on parle de coûts, notamment liés au grand stade, il incite à regarder ce que font d'autres grandes villes. Il signale que la Communauté de Lyon a fait un stade 100 % privé avec une dépense publique notamment pour les accès, les parkings et les transports publics qui va être 10 fois supérieure à l'investissement public que l'on va faire ici, accès et subventions confondus, sur le grand stade de Bordeaux. Il considère à titre personnel, que c'est un dossier sur lequel il faut qu'ils soient, au contraire, très offensifs et il met à l'ordre du jour le bouclage des deux lignes au droit de la zone d'activités de Bordeaux Nord.

M. Matthieu ROUYEYRE, même s'il en avait une forte envie tout à l'heure, n'est pas intervenu sur les déchets et les rassure sur le fait qu'il ne compte pas le faire, mais il aimerait quand même, puisqu'il y a eu une petite digression sur le sujet, revenir un instant sur la fable racontée par Alain JUPPÉ concernant ce riverain qui a contesté le PV qui lui a été adressé pour une histoire de poubelle non rentrée. Il fait observer que curieusement, ce riverain est bien connu des Bordelais pour dénoncer la manière dont la Ville gère la propreté dans le centre, et que singulièrement, ledit riverain a appris par la presse l'existence de ce PV. Il ajoute que le tribunal administratif a condamné la Ville de Bordeaux pour cette infraction imaginaire et qu'un juge pénal s'interroge aujourd'hui sur les vraies raisons qui ont amené évidemment au constat de ce PV.

Concernant la délibération en tant que telle et les décisions qu'elle emporte, ils n'ont aucune objection et il va même rejoindre Christophe DUPRAT, ce qui va sans doute l'étonner. Il souligne qu'il s'agit ici de renforcer l'offre de tramway, que les divers rapports sur la mobilité leur expliquent que plus il y a de tramways, moins il y a de voitures, que moins il y a de voitures, moins il y a de pollution, que moins il y a de pollution et meilleur est le bilan carbone, et que s'ils sont foncièrement hostiles au financement public du grand stade, il n'est pas question de se réfugier derrière cette opposition pour dire non au développement de transports écologiques.

Par ailleurs, il rappelle tout de même à chacun d'entre eux que cette décision a été votée à l'unanimité en janvier de cette année, et il ne s'agit donc que d'une délibération exécutoire. Il est un peu étonné qu'en janvier on vote oui et qu'aujourd'hui, on vote non.

Néanmoins, dans la mesure où la Communauté urbaine de Bordeaux participe au plan de financement du grand stade, qu'elle remplit également sa mission de service public de

transports et notamment de desserte de l'équipement, il lui semble qu'elle a le droit à quelques réponses. On sait que le grand stade va coûter sur la durée du contrat, investissements et fonctionnement, un peu plus d'un demi-milliard, que le seul investissement devait, à l'origine, leur disait-on, être de 183 millions, et il rappelle qu'au dernier Conseil municipal, les documents qui leur ont été remis font état d'un investissement de 228 millions, soit 45 millions supplémentaires. Il demande si la CUB, en tant que financeur, a obtenu des réponses ou des informations liées à cette augmentation de 25 % du prix de l'investissement. Il estime qu'en tant que financeur toujours, la CUB pourrait savoir pourquoi le maire de Bordeaux a décidé par contrat de faire un cadeau fiscal à Vinci-Fayat de 80 M€, la Ville de Bordeaux s'étant par contrat engagée à rembourser intégralement les impôts que doit normalement supporter la société de projet, 2,6 M€ environ chaque année, soit 80 M€ sur la durée du contrat. Il demande si on sait pourquoi et si cet argent n'aurait pas été mieux employé ailleurs dans cette desserte ou dans d'autres équipements.

Enfin, il fait observer qu'on peut être supporter du club des Girondins de Bordeaux et s'inquiéter de sa situation financière. Il indique qu'aujourd'hui, le club paye environ 120 000 € par an pour occuper le stade Chaban-Delmas, mais que demain, le club va devoir payer 3,850 M€, soit trente fois plus que ce qu'il est en capacité de payer aujourd'hui. Il voudrait donc que les élus communautaires soient rassurés sur le fait qu'à un moment, la situation que l'on a connue ou que l'on connaît aujourd'hui au Mans, ne se retrouve pas dans quelques années devant leurs bureaux, où ils seraient amenés à se substituer au club pour payer les loyers.

M. Didier CAZABONNE précise que sa remarque est purement sportive. Il fait observer à **M. HURMIC** que l'année dernière, Monaco était en seconde division, et qu'aujourd'hui, ils sont en première division et pas mal placés, mais aussi que les Girondins de Bordeaux étaient descendus en deuxième division il y a quelques années, et que dans les deux ans qui suivaient, sans sponsor Russes ni Chinois, ni d'autres nationalités que ce soit, ils avaient fini en finale de la Coupe d'Europe. Il estime donc qu'il ne faut jamais tracer des investissements et que ce n'était pas le but du tramway. Il souligne que son collègue **M. DUPRAT** vient de rappeler, comme aussi **M. Vincent MAURIN**, que ce n'est pas pour le stade que le tramway a été construit, mais il va y concourir.

Mme François CARTRON déclare ne pas être une spécialiste des clubs de foot et de leur montée ou leur descente, mais elle rappelle que lorsque la Communauté urbaine a décidé d'accompagner le grand stade, elle a aussi décidé de marcher sur deux pieds, comme elle le fait dans beaucoup d'autres domaines, et donc de mettre en place un fonds de compensation pour les communes de la Communauté urbaine qui pourraient se doter d'équipements sportifs répondant à une pratique sportive de proximité pour les habitants, mais ayant un intérêt intercommunal. C'est-à-dire que par rapport à beaucoup de critiques, elle renvient au débat du début de ce Conseil, pour souligner que la Communauté urbaine sait porter des projets qui accompagnent les communes, mais dans un souci justement d'intérêt intercommunal ou métropolitain. Puisqu'un vœu a été fait par rapport à un bouclage de ligne de tramway, elle formule elle aussi un vœu sur cette possibilité et ces 15 millions qui ont été inscrits ; ils ont travaillé depuis un an avec l'équipe des adjoints des 27 communes à faire d'abord un diagnostic des installations sportives, tous sports confondus sur l'agglomération, et ont aussi esquissé des possibilités de règlement d'intervention. Elle pense qu'aujourd'hui, ils pourraient passer à la concrétisation de tout ce travail et elle formera donc ce vœu que l'on porte aujourd'hui sur les fonds baptismaux un

certain nombre d'installations ou de projets sportifs qui sont prêts, qui sont avancés dans un certain nombre de communes, qui répondent à un intérêt métropolitain, mais qui aussi, répondent à une demande de pratique sportive de proximité, hors le foot.

M. Alain JUPPÉ précise d'abord qu'une fois n'est pas coutume, il remerciera **M. ROUVEYRE** d'avoir totalement confirmé ce qu'il a indiqué sur l'affaire du bac bordelais, car c'est très clair. Il tient à la disposition de tout le monde les minutes qui montrent l'intervention du juge d'instruction.

Deuxièmement, il ne tient pas à rouvrir ici le débat sur le stade, et souligne que toutes les questions qui ont été posées par **M. ROUVEYRE** ont reçu réponse au Conseil Municipal.

Troisièmement, sur le doublement de la ligne de tramway, il précise ne pas avoir une virgule à rajouter à ce qu'a dit **M. MAURIN**, car là aussi, une fois n'est pas coutume, il a donné tous les arguments, et en particulier le fait que cette zone est en pleine expansion, est un site d'intérêt métropolitain de la CUB, et est promise à un développement considérable. Il regrette que par passion anti-football, **M. HURMIC** soit à ce point conservateur et laisse de côté un enjeu majeur de développement de notre agglomération. Il estime vraiment dommage de laisser la passion obscurcir le jugement. Cela dit, il annonce qu'il votera naturellement ce projet de délibération, et son groupe aussi. Il considère que si **M. le Président** veut être en cohérence avec ce qu'il a dit en d'autres temps, et avec ce qu'a dit **M. MAURIN**, il ajoutera tout simplement que ce doublement est fait *notamment* pour la desserte du stade, et pas *exclusivement* pour la desserte du stade.

M. Gérard CHAUSSET pense que le fait générateur du doublement, c'est la décision du grand stade, mais cela ne veut pas dire le fait exclusif, mais seulement le fait générateur. Il souligne qu'après la décision du grand stade, il a été décidé de passer en voie double, parce qu'il est absolument nécessaire d'adapter l'offre aux besoins, et, d'autre part, il est vrai que ce doublement sera tout à fait utile pour l'exploitation du centre de dépôt. Ceci n'est pas du tout contestable à son avis, et il reconnaît qu'il est plus facile d'exploiter à deux voies qu'à une seule. Il rappelle qu'au départ, une voie était suffisante, et le fait générateur fait qu'aujourd'hui, il y a deux voies et que ce sera évidemment nécessaire et utile au parc des expositions. Aujourd'hui, le grand stade est là et on peut bien sûr s'y opposer, mais il faut bien sûr adapter l'offre de tramway et il n'en disconvient personnellement pas. Mais à son avis, il ne faut pas réécrire l'histoire, et aujourd'hui, le montant s'élève à 6 millions. Il convient qu'au début de l'année, ils ont voté une délibération où un certain nombre d'actes ont été posés, et si l'effet générateur est le grand stade, d'autres équipements n'auront pas forcément les mêmes besoins. Il fait observer que le renforcement électrique, le renforcement de la station notamment, sont bien liés aussi à la création du grand stade.

Il tient à rebondir sur ce qu'a dit tout à l'heure **Françoise CARTRON**, à savoir que 15 M€ de subventions ont été alloués et qu'ils ont dit qu'ils allaient faire un pendant de 15 M€ pour les autres communes. Il estime pour sa part qu'ils pourraient augmenter, puisqu'aujourd'hui, lorsqu'ils feront la somme, ils seront quand même un peu au-delà de ces 15 millions. Il fait donc la proposition d'augmenter la compensation, notamment pour les autres collectivités.

M. le Président Vincent FELTESSE fait en premier lieu remarquer qu'il y a une notion en droit qui est celle du faisceau d'indices. Il indique que sur ce doublement, il y a bien sûr le Grand stade, mais pas que lui, puisqu'il y a également le Parc des expositions, et il les renvoie aussi aux études 50 000 logements, et notamment au projet OMA, qui dit que dans

toute cette zone nord de l'agglomération bordelaise, il y a un potentiel de développement en termes de logement absolument extraordinaire d'autant plus important qu'il y a à proximité la rocade, le tramway etc.... Il insiste donc sur le fait qu'il y a plusieurs points, sur ce surcôt de 6 millions qui était déjà apparu dans la délibération du mois de janvier, qu'ils avaient votée à l'unanimité à l'époque. Il s'est ouvert au directeur général des services, car il trouve que la rédaction de la délibération est effectivement un peu excessive, ce qui fait qu'il peut comprendre la position de Pierre HURMIC et aussi celle des uns et des autres. Le point concernant le rajout de « *notamment* » est, à son avis, tout à fait jouable dans cette notion de convergence des faisceaux.

En deuxième point, ils ne vont pas refaire ici le débat sur le grand stade, car il considère qu'il y a d'autres lieux internes ou externes pour cela.

En revanche, comme troisième point, il revient sur la remarque de Françoise CARTRON, et reconnaît qu'ils avaient posé un certain nombre de conditions et que les adjoints au sport se sont réunis plusieurs fois. Il est vrai également qu'ils ont inscrit les crédits au programme prévisionnel d'investissement, aussi mandate-t-il Françoise CARTRON pour avancer sur ce dossier de manière extrêmement concrète.

Enfin, en quatrième point, il se souvient bien de cette réflexion de Vincent MAURIN qu'il avait trouvée plutôt pertinente. Il rappelle que, pour l'instant, ils en sont encore au SDODM qu'ils vont examiner dans quelques semaines afin de faire les arbitrages en termes de hiérarchisation. Mais ce qui est sûr à son sens, c'est que l'on voit bien que la notion de bouclage circulaire par le tramway ou par la voie ferrée de ceinture, est une notion de plus en plus présente sur la métropole bordelaise.

M. Alain JUPPÉ rappelant avoir souhaité que soit ajouté le mot « *notamment* » dans le projet de délibération M. le Président Vincent FELTESSE précise lui avoir donné gain de cause, et il a même vu Christophe DUPRAT opiner du chef quand il a dit cela. Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe Europe Ecologie les Verts vote contre à l'exception de M. CHAUSSET qui s'abstient

M. DUCHENE

2013/8/ 55 Bordeaux - PAE des Bassins à flot - Charte de fonctionnement de la Maison du Projet et établissement d'une redevance - Décision - Autorisation

M. Vincent MAURIN rappelle que le groupe des élus Communistes et Républicains s'était abstenu en octobre de l'année dernière sur la création de cette Maison du Projet, et qu'ils avaient notamment émis le souhait que ce lieu fasse vivre non seulement l'état et l'avancée des réalisations, mais aussi et surtout les enjeux d'aménagement faisant encore débat et nécessitant de prolonger la concertation. Il ne fera donc que deux observations, et d'abord une sur le fait que l'espace de concertation leur semble bien mince, et force est de constater que la Ville de Bordeaux joue la montre concernant le seul projet de redéveloppement industriel qui est le refit. Il insiste sur le fait que plus les constructions d'immeubles en face des formes de radoub avanceront, et plus il sera aisé à la fois aux promoteurs et aussi à la

Ville de Bordeaux de leur expliquer l'incompatibilité des activités de réparation navale avec la présence de grands hôtels ou de résidences aux alentours.

Au final, si l'activité de réparation navale ne voyait le jour que dans une version light, il estime qu'il faudra à la Ville, à la CUB et au port, assumer l'enterrement *in fine* des formes de radoub.

Ils voient ensuite dans la charte de fonctionnement qui leur est présentée, la limitation du débat sur l'avenir des Bassins à flot. En effet, sa lecture attentive leur apprend, et il cite, que « *toute manifestation à caractère politique y sera interdite* ». Il pense donc qu'en dehors des associations, seuls les promoteurs immobiliers pourront continuer à organiser leurs petites réceptions, tout juste leur est-il interdit d'y signer des contrats, ce qui est encore heureux. Mais il s'interroge sur la pertinence de cette charte, puisque toute manifestation à caractère politique y sera prohibée, et demande si cela signifie qu'aucun élu de la majorité comme de l'opposition municipale ne pourra s'y exprimer ; sinon, il faudra qu'on lui explique quel type d'élu pourra intervenir sur des sujets pareils sans faire de politique, surtout en période électorale.

Sur le fond, diaboliser et interdire le débat politique sur les projets en cours aux Bassins à flot est, selon eux, un acte lourd de sens qui les conduit à ne pas voter cette délibération.

M. Michel DUCHENE estime que son collègue a une manière de retourner les choses assez extraordinaire. Il souligne que c'est justement parce qu'ils veulent éviter des demandes liées à des meetings, à des expressions électorales, qu'il y a eu un cadre qui a été défini. Il précise qu'évidemment, ce sera un lieu de la politique urbaine, un lieu de concertation, où les associations, les particuliers, les porteurs de projets se rencontrent, ce qui est assez original. Il ajoute qu'il y aura des débats, des expositions, et que c'est vraiment le lieu de la concertation. Lorsque **M. MAURIN** dit que la concertation s'arrête, il lui répond que justement, ce n'est pas le cas, qu'elle perdure et que ce sera le lieu où la concertation se développera sur les Bassins à flot. Il souligne qu'évidemment, ce ne sera pas seulement sur les Bassins à flot, mais ce sera aussi sur un grand nombre de thématiques. Il indique qu'ils ont voulu éviter que ce lieu ne soit approprié par des demandes commerciales et qu'elles deviennent, au fil du temps, ingérables, la priorité aujourd'hui, étant essentiellement un lieu pour le débat sur les Bassins à flot pour l'ensemble des personnes qui travaillent et qui vivent autour de ce projet.

Concernant plus particulièrement le lieu, il souligne qu'il est bien dimensionné et que rien ne les empêche, et cela est prévu, lorsque des manifestations seront plus importantes, d'installer des structures de toile en face, sur le quai, de manière que l'on puisse accueillir un plus grand nombre de personnes. Il trouve que c'est une très bonne chose d'avoir ouvert ce lieu, et il invite à se souvenir que les promoteurs privés ont aussi participé, et financièrement beaucoup plus que le secteur public, et que c'est donc un projet assez équilibré.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et
républicains vote contre

M. DUCHENE**2013/8/ 56 BORDEAUX - ZAC de la Berge du Lac/ginko - CRAC 2011 - Approbation**

M. Michel DUCHENE présente ce rapport. Puis il souhaite faire une petite parenthèse, qui est peut-être aussi une manière de se faire plaisir puisqu'ils ont parfois entendu dans cette assemblée dans les années précédentes que Bordeaux était un peu critiqué pour ses ZAC, et il annonce donc que cette ZAC n'aura rien coûté à la CUB et lui aura rapporté plus de 24 M€. Il ajoute que tout leur laisse penser qu'elle sera livrée véritablement à cette date de 2018, soit dix ans après l'approbation du dossier de réalisation du 22 février 2008, ce qui est un délai très rapide, fait-il observer, pour une réalisation de ZAC. Il croit même que c'est le délai le plus rapide de toutes les ZAC de l'agglomération.

En conclusion, il répète que c'est la seule ZAC qui n'aura rien coûté à la CUB et dont la construction aura été la plus rapide, et, cerise sur le gâteau, c'est un écoquartier. Il estime donc qu'ils peuvent peut-être tous, puisqu'ils y ont tous travaillé, s'en féliciter.

M. Vincent MAURIN rappelle que le week-end dernier, les Bordelais ont pu assister à un superbe feu d'artifice à Ginko, mais ce matin, c'est un petit tour de passe-passe que leur propose le rapporteur. La programmation de logements sociaux connaît en effet une progression importante du nombre de PLAI, puisque de 0, ils passent à 7 % de logements très sociaux, ce qu'il souligne être une très bonne chose, car ce n'est pas mal du tout, mais ce serait surtout très bien si dans le même temps, le taux de PLUS ne baissait pas dans la même proportion. Ainsi, plutôt qu'une augmentation du taux de logements sociaux sur Ginko, il fait remarquer qu'on n'assiste qu'à une répartition différente, qui maintient le taux global de locatif social aux environ de 25 %. C'est très insuffisant à son avis, pour accueillir les familles paupérisées dont la récente étude de l'Insee a confirmé qu'elles étaient exclues de la ville-centre et de l'agglomération, familles qui ont un besoin urgent de logements accessibles, d'emplois et de services publics. Sur ce chapitre des services publics, il réitère son opposition à l'ouverture d'un 12^e collège privé sur Bordeaux, puisqu'il est prévu sur Ginko, même s'il a compris qu'il y avait quelques soucis pour le diocèse à le financer. Il considère que Ville et Conseil général doivent prendre leurs responsabilités et entendre notamment l'avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale qui s'est exprimé à l'unanimité contre cette opération de collège privé, car c'est plutôt l'implantation d'un collège public qui doit répondre aux besoins des nombreux nouveaux habitants de l'ensemble de ce secteur urbanisé de Bordeaux Nord.

Enfin, et puisqu'il a été question récemment de la politique de la ville contre l'exclusion des plus fragiles, il reformule la proposition des élus Communistes et Républicains que le foncier commercial non attribué sur cette ZAC soit mis à disposition pour accueillir notamment des structures d'urgence et d'aide à l'insertion pour l'emploi, pour l'hébergement d'urgence, les soins, la formation, structures d'urgence dont ils ont vu, notamment sur la ville de Bordeaux, les difficultés d'implantation dans des quartiers déjà urbanisés. Il invite à profiter de cette urbanisation en cours pour y inscrire tout de suite cette notion de solidarité par des structures qui font défaut sur la ville de Bordeaux et sur l'ensemble de la Communauté urbaine.

M. Michel DUCHENE indique en réponse à son collègue, que sur les 258 659 m² de SHON, il y aura 169 800 m² d'habitat, soit 2 150 logements, 25 % en PLUS, 8 % en PLS, 20 % en accession aidée, et donc 47 % d'accession libre. Il fait observer qu'il s'agit donc d'un projet assez équilibré, avec une forte présence de logements sociaux.

Concernant le collège, il note que M. MAURIN dit que la Ville et le Conseil général doivent prendre leurs responsabilités. Il souligne que le maire de Bordeaux a pris les siennes, et il a toujours été prévu à cet endroit-là un collège et un collège public, parce qu'il permettait de faire le lien entre le quartier des Aubiers et le quartier Ginko, pour avoir une vraie mixité sociale. Mais si dans un premier temps, le Conseil général a donné son accord, il précise que dans un deuxième, il a décidé, ce qui est son droit après tout, de le déplacer ailleurs ; et il y a donc là une sorte de trou où il n'y a rien. Aussi, des projets ont émergé, comme celui d'un collège privé, et il estime une bonne chose qu'à la place du collège public, on ait ce collège privé, parce qu'il permettra de faire le lien entre les deux secteurs. Il pense que son collègue devrait plutôt soutenir cette proposition, à moins que le Conseil général évolue et revienne sur son idée de positionnement de ce collège public, ou aide d'une certaine manière ce collège privé. Mais en tout cas, au-delà de leurs sensibilités, il insiste sur le fait qu'ils ont besoin d'un lien entre ces deux quartiers, et un collège fera ce lien nécessaire. Il considère qu'ils devraient tous se mobiliser pour que ce collège se réalise.

Mme Brigitte TERRAZA précise que le collège qui a vocation aujourd'hui à recevoir les collégiens de Ginko, c'est le collège Rosa Bonheur de Bruges, qui a été installé de l'autre côté des allées de Boutaut, qui est parfaitement accessible en voie cyclable continue de Ginko jusqu'à Bruges. Elle indique que la sectorisation du Conseil général est très précise, et concerne une partie des enfants de Bruges, ceux de Ginko et une petite partie également des collégiens des Aubiers. Elle ajoute que ce collège, pour la deuxième rentrée scolaire consécutive, a accueilli en septembre 322 collégiens, pour une capacité d'accueil de 600. Elle communique ces chiffres en disant qu'aujourd'hui, le collège public de Bruges est parfaitement en mesure d'accueillir les collégiens de Ginko.

M. Jacques RESPAUD déclare rejoindre tout à fait les éléments qui ont été apportés par la maire de Bruges. Il souligne que la mauvaise foi de M. DUCHENE est immense, ce qui ne l'étonne pas et n'étonne personne d'ailleurs à son avis, car il n'a jamais été question, contrairement à ce qu'il dit, que le Conseil général de la Gironde positionne à court terme un collège dans le cadre de cette ZAC, le gros problème qu'il y avait étant le transport quotidien de plus de 250 collégiens de Bruges sur le Bouscat. Il insiste sur le fait que c'était donc là la priorité et qu'il ne s'agit pas de « snober » Ginko qui est à 10 minutes à vélo du nouveau collège comme cela a été dit, mais de répondre à un besoin reconnu depuis fort longtemps. Il répète que ce collège permet d'accueillir tous les collégiens de Bruges bien sûr et en plus, ceux de Ginko, et il n'y a donc aucun souci. Mais il estime que depuis le début, la mairie de Bordeaux et M. BOUYGUES veulent installer là un collège privé, ce qui est très fortement encouragé par la mairie. Il rappelle qu'il y a déjà quatre ans, ils avaient d'ailleurs abordé ce problème ici. Il estime regrettable que son collègue soutienne ce projet. Il ira même plus loin, car au départ, M. DUCHENE lui a dit que c'était un écoquartier qui était à construire, alors que sa crainte pour l'avenir, c'est qu'un jour, ils s'aperçoivent que ce soit un « ghetto quartier » qui ait été construit, et non pas un écoquartier.

M. Vincent MAURIN précise que s'il tient à insister sur la nécessité d'un nouveau collège public sur cette zone, c'est que les services même du Conseil général, lorsqu'ils ont parlé des investissements à moyen et long terme, disent que la zone d'habitat énorme qui va se développer entre les 5 000 logements des Bassins à flot, les 500 et quelques de la zone de Ravezies, ceux qui vont encore naître sur Bruges, les 2 400 de Ginko, etc., etc., nécessiteront l'implantation d'un collège public dans les années très proches. Il considère donc qu'il faut mettre cette question à l'ordre du jour, et c'est la raison pour laquelle il pense

que l'urgence n'est pas le collège privé de Ginko, mais de réfléchir à l'implantation d'un nouveau collège public.

Mme Martine DIEZ trouve bien triste de la part de **M. DUCHENE**, d'imaginer que la jonction entre le quartier des Aubiers qui a été longuement abandonné par la Ville de Bordeaux, auquel tout d'un coup l'on s'intéresse, va soi-disant se faire avec l'implantation d'un collège privé. Elle juge vraiment très triste de sa part de mettre un collège privé en avant sur un quartier multisocial où jusqu'à maintenant, le regard porté a été longuement retardé et négligé.

M. Michel DUCHENE sait bien qu'ils rentrent dans une période très particulière, mais il y a des mots qui sont prononcés qui sont à son avis proprement effarants. Quand il entend **M. RESPAUD** parler de « ghetto », il trouve cela terrible, et considère qu'il devrait le faire retirer du PV de la délibération!

M. Alain JUPPÉ estime au contraire qu'il faut le garder, car cela pourra servir demain.

M. Michel DUCHENE rappelle qu'il y a des habitants qui sont déjà installés, et il invite à ce sujet-là **M. RESPAUD** à constater que l'école publique qualifiée de municipale a été créée avant que les habitants n'arrivent, et qu'un certain nombre d'enfants sont déjà installés dans cette école. Il fait observer que le collège était prévu, comme tout le monde le sait, et il pense qu'il y a dans les travées des gens qui connaissent les plans, qui savent qu'il a toujours été prévu d'installer un collège public à cet endroit-là, et qui doivent bien rire. Il constate que **M. RESPAUD** a changé d'avis, et il a été extrêmement attentif à ce qui se dit ici. Il note qu'on préfère faire un collège plus massif, qui devient parfois un peu ingérable, plutôt que de permettre comme dans les écoquartiers, des établissements de qualité à taille humaine. Il relève que c'est ce choix qui a été fait, comme **Mme TERRAZA** vient d'ailleurs de le déclarer en disant « on pourra y aller à vélo ». Ils pouvaient aussi déjà aller à vélo dans les établissements du secteur à l'intérieur de Ginko, mais il note que ses collègues ont fait ce choix, et il les invite à ne pas leur dire maintenant « *il ne faut rien faire* », car il faut faire quelque chose. Et quand il entend **M. DIEZ** dire qu'un collège privé ne peut pas faire le lien, il demande pourquoi stigmatiser un collège privé lorsqu'il veut s'installer et qu'eux-mêmes se sont retirés. Il ajoute que quand on dit « *vous n'avez pas su faire le lien avec les Aubiers* », il souligne que c'est bien ce que fait le maire depuis de nombreuses années, et il en veut pour preuve la requalification des Allées de Boutaut, l'arrivée du tramway aux Aubiers, et toute la dynamique sociale qui s'est créée depuis quelques années. Et il estime que c'est grâce à Ginko aussi que l'on pourra créer une sorte de trame urbaine entre Ravezies et Ginko, et il y a donc une cohérence politique et une cohérence urbaine à son avis. Il note qu'ils sont en train de la remettre en cause, d'abord en refusant le collège, et surtout en stigmatisant le quartier. Il trouve cette déclaration terrible de dire que cet écoquartier où déjà, des centaines de personnes sont installées, sera un ghetto, et il considère qu'ils en seront sanctionnés.

M. Jacques RESPAUD ne souhaitant pas poursuivre la polémique avec **M. Michel DUCHENE**, qui est rarement aux réunions au Conseil général, disant qu'il y a des plans qui étaient prévus, **M. Michel DUCHENE** lui fait observer que c'est lui qui a le plus fort taux de présence au Conseil général en séance. Il se propose de lui adresser les documents.

M. Jacques RESPAUD déclare que **M. DUCHENE** ment quand il dit cela, car jamais cela n'a été prévu. Il signale qu'il est exact par contre, que si au niveau de Ginko et des

implantations qui sont prévues à proximité, il y a un développement, il y aura peut-être un collège public sur le secteur, si les besoins existent. Il indique qu'à l'heure actuelle, cela ne répond pas à un besoin urgent, et il est vrai que le collège de Bruges donne parfaite satisfaction, à la fois aux habitants de la commune, mais également sur Ginko ; en conséquence, cela n'avait pas été prévu à court terme et cela ne le sera pas.

Concernant le deuxième point sur lequel insiste M. DUCHENE, il a parfaitement conscience aussi, ayant lu la presse, ayant lu un certain nombre d'interviews des personnes qui y résident et ne sont pas en cause, qu'à l'heure actuelle, elles ont l'impression de vivre dans un monde un petit peu à part. Il souligne que Ginko est un monde à part, et quand M. DUCHENE dit qu'il faut que les enfants de Ginko aient leur collège, il fortifie ce sentiment-là, ce qu'il regrette, parce que cela peut changer Ginko, cette opération n'étant pas terminée. On ne sait pas où cela va, et il a eu des exemples et que l'on connaît bien dans son secteur, de belles constructions que son collègue avait vantées ici même d'ailleurs, sur lesquelles ils étaient intervenus et qui sont devenues des ghettos. Il craint que ce ne soit cela sans dire que ce le sera, et il fera en sorte que cela ne le soit pas. Il invite donc M. DUCHENE, à ne pas faire en sorte que cela le devienne, parce que s'il crée les équipements à l'intérieur, cela devient un ghetto.

Mme Marie-Claude NOËL souhaite tout de même, sur la question de la mixité sociale qu'évoquait Michel DUCHENE, signaler, puisque c'est un constat, que des enfants des Aubiers ont été refusés à l'école Ginko alors qu'il y a de la place et que les écoles des Aubiers sont surchargées. Elle en relève que, pour l'instant, la réalité d'une volonté qu'il y ait une vraie mixité et une vraie relation entre le quartier des Aubiers et le quartier Ginko n'est pas effective dans les actes.

M. Michel DUCHENE aimerait bien que Mme NOËL leur donne des informations sur ce qu'elle vient de déclarer, s'agissant d'une déclaration extrêmement forte. Ils auront l'occasion de vérifier, car il est extrêmement étonné. Sur le reste, il n'a rien à rajouter, mais constate que le quartier Ginko est en plein développement, qu'effectivement, il n'est pas terminé, mais en tout cas, il le sera dans peu de temps comparé à d'autres ZAC. Il ajoute que lorsque l'on va sur place rencontrer les gens, débattre avec eux, la plupart sont assez contents, et assez heureux d'être dans ce secteur qui, du fait de la présence du lac et du bois de Bordeaux, est un quartier assez agréable.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et
républicains s'abstient

M. DUPRAT

2013/8/ 64 Réseau Tbc - Accord transactionnel DSP Transports - Approbation de la transaction - Adoption

M. Christophe DUPRAT présente ce rapport et souhaite, avant de clôturer son intervention, remercier les services de la Communauté urbaine qui ont été extrêmement présents sur ce dossier pendant de longs mois, parce que cela ne s'est pas fait en quelques jours. Il y associera le pôle Mobilité, la direction des Finances, ainsi que l'IGA. Il voudrait également

remercier, comme il l'a fait hier en Bureau, M. le Directeur général des services qui s'est, lui aussi, personnellement impliqué dans ce dossier, et enfin, ses trois collègues du groupe de suivi qui ont été également présents tout au long de cette affaire, où ils ont été en permanence informés des développements, même si les négociations devaient se passer de manière beaucoup plus contrainte.

Il souligne que ce n'est pas de gaité de cœur qu'ils présentent cette délibération, mais c'est un passage obligé, ce que l'on appelle une figure imposée, pour éviter des recours devant des tribunaux dont on ne connaîtrait pas forcément l'issue.

M. Max GUICHARD annonce intervenir à la place de Michel OLIVIER qui a dû s'absenter et il constate que Christophe DUPRAT a pris en compte, sur la forme, les propos tenus hier en Bureau. Mais, il précise que les élus Communistes et Républicains voteront contre cette délibération, et que les propos qui vont suivre partent du constat du point d'aboutissement du dossier. Michel OLIVIER peut témoigner du travail énorme que les services (pôle de mobilité, DGS, IGA) ont accompli durant plus d'une année maintenant, pour mener à bien cet accord transactionnel et préparer la prochaine DSP. Il rappelle que le 12 juillet dernier, par un vote de la CUB, a été décidée la prolongation de huit mois de la DSP actuelle avec un coût estimé à 133,8 M€, et la présente délibération définit en deuxième partie le coût à 133,9 M€. Rien à dire donc, souligne-t-il, sinon une remarque, à savoir que 2,1 millions consistent en la compensation de la perte économique estimée. Il juge plus contestable la première partie du rapport sur les suites de l'accord transactionnel du 24 juillet 2012. Il ne reprendra pas les chiffres que Christophe DUPRAT a développés, mais ils arrivent à un total de 35,2 M€, ce qui, par hasard, équivaut aux pertes du délégataire durant le contrat, soit 3,3 % du coût total de cette DSP sur 5 ans.

Il invite à se souvenir qu'en matière de transports publics urbains, la moyenne nationale des marges des délégataires est d'environ 2 %, autrement dit, ils peuvent tirer la conclusion que l'on éponge ses pertes et on lui reconstitue sa marge financière. Il rappelle ici la jurisprudence en matière de DSP à savoir qu'il ne peut y avoir de DSP que s'il y a un risque commercial. Sans risque, pas de DSP, insiste-t-il. Dans quelques mois, ils vont, selon la décision de la majorité de cette assemblée, renouveler cette DSP. Ils espèrent que ce qui vient de se passer avec les chiffres qu'ils viennent de donner, ne préjuge en rien des exigences financières que va revendiquer le futur délégataire. En posant cette question, il précise la poser avec beaucoup d'inquiétude, et tout ceci conforte leur opinion sur les DSP. Mieux vaut gérer les services publics en régie, et à leur avis, il n'est pas encore trop tard.

M. Gérard CHAUSSET annonce un point de vue évidemment un petit peu différent de celui de son collègue Max GUICHARD, considérant que premièrement, ce dossier solde l'affaire, qu'on purge ce dossier et qu'on remet les choses à plat. Il convient que la trentaine de millions reste une somme importante, mais au regard de près d'un milliard sur l'ensemble du dossier, cela correspond à 2 ou 3 %. Il pense que cette somme n'est pas un cadeau que l'on fait au délégataire, et n'a rien à voir avec un cadeau comme si l'on essayait de compenser parce que les choses auraient été mal conçues dès le départ. Il estime qu'ils ont évité une affaire devant le tribunal administratif, parce que des erreurs ont été faites qu'il ne va pas rappeler ici, mais il insiste que c'est bien cela la base d'une partie du décalage. Il ajoute que toutes les parties prenantes ont une part de responsabilité, et il ne dira pas que ce n'est que justice, loin de là, parce que cela serait forcément mal interprété et ce n'est pas le cas, mais, il lui semble que la Communauté urbaine, comme ils peuvent en témoigner, a tout fait pour défendre ses intérêts au mieux. Et il pense que leurs intérêts ont été défendus

et que sur l'ensemble de ce dossier de DSP, ils peuvent dire que la Communauté urbaine a bien joué d'une manière générale, mais qu'il y a eu des erreurs, des fautes, et qu'à partir de là, il y a nécessité aussi de les réparer.

Par ailleurs, à son avis, il ne faut pas oublier d'où ils partaient, parce qu'aujourd'hui, le résultat, c'est qu'ils vont sûrement dépasser les 120 millions de voyageurs à la fin de 2013. Il invite à se souvenir de tout le débat qu'il y a eu, pas seulement sur le changement de délégataire, mais sur l'opportunité de ce réseau, et de tout ce que l'on a entendu. Aujourd'hui, ce n'est pas parfait, mais tout de même, il souligne qu'une des caractéristiques principales de cette DSP et du choix qui a été fait, a été d'imposer le bus malgré le manque de couloirs, et malgré le manque de priorités. Et en fait, en imposant le bus, même dans la circulation, même dans les bouchons, il observe qu'aujourd'hui, ils ont un débouché, parce que cela a permis de changer les mentalités d'un peu tout le monde, et tout le monde est d'accord pour dire que le tramway, c'est bien. Il insiste sur le fait qu'il faut un tramway performant, mais il faut aussi un réseau d'ensemble avec un réseau de bus qui soit performant, qui soit cadencé, et qui fonctionne sur le même niveau que le tramway. Certes, ce n'est pas tout à fait le cas, mais c'est l'objectif, et il pense que, globalement, ils auront sûrement d'ici la fin de la mandature l'occasion d'y revenir, la Communauté urbaine, sur ce dossier, ayant été dans l'ensemble, un acteur plutôt offensif, à l'écoute des usagers, et qui a su défendre ses intérêts. Maintenant, nul ne sait quelle sera la prochaine DSP ni quel sera le prochain contrat, mais de toute façon, ils étendent le réseau, et ils auront donc forcément un dossier différent, avec des coûts différents.

M. Christophe DUPRAT répond à **Max GUICHARD**, comme il l'a fait hier en Bureau, que ces fameux 2,1 M€ sur la période 2014, sont simplement la conséquence de la loi, c'est-à-dire que l'on ne doit pas prolonger un contrat à perte pour le délégataire, et il s'agissait donc d'annuler les pénalités. Ce n'est pas une volonté de transaction, insiste-t-il, il s'agit d'une volonté de la loi qu'on ne puisse pas prolonger, et heureusement d'ailleurs, parce qu'il pourrait arriver des choses.

Concernant les délégations de service public, il indique qu'ils ne sont pas sur le même mode, et il trouve que cette délégation de service public servira certainement d'exemple pour d'autres. Il signale qu'elle a eu fait l'objet d'un contrôle comme jamais une délégation n'en a eu, du moins de celles qu'il connaît, cela veut donc dire qu'aujourd'hui, leur délégataire est contrôlé, y compris sur l'entretien du parc matériel ou l'entretien des bâtiments. Il souligne qu'un compte rendu sera fait à la fin, et il leur fait remarquer que quand un bus ne sort pas, il y a une pénalité, ce qui fait rêver dans d'autres situations.

Pour répondre à **Gérard CHAUSSET**, il précise qu'ils vont dépasser les 120 millions et il pense même qu'ils vont dépasser les 121 millions de validations sur cette année 2013. Pour conforter ce qu'il dit, il cite simplement deux chiffres, à savoir qu'au 31 août, leur réseau est encore en hausse de +5,8 %. Il leur rappelle que depuis 2010, ils ont des hausses permanentes, et il s'est agi de hausses de chiffres comme cela, et notamment sur les lignes où la hausse est à +8 % encore cette année, ce qui prouve bien que les lignes fonctionnent et que cela répond bien à une demande, si bien qu'ils ont été obligés sur un certain nombre, de renforcer et de passer à des cadences de 6 minutes, parce qu'ils ne peuvent pas à l'heure de pointe, absorber tous les passagers. Ils ont aujourd'hui un bilan qui est ce qu'il est, et il prendra simplement le chiffre de satisfaction des usagers, ce qui est important, pour annoncer que les abonnés sont satisfaits à 91,2 %, et les non-abonnés à 90,8 %.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne qu'avec cet avenant, ils sont pratiquement à la fin de la délégation de service public ; il y aura un ultime avenant pour solder la DSP et l'on sait que ce sont toujours des moments délicats. Cela leur permet tout de même de prendre un peu de recul sur les choses et de voir comment cela a fonctionné. Il précise avoir dit en Bureau hier que globalement, le bilan est tout de même très positif, en termes de fréquentation même s'ils ne sont pas tout à fait aux objectifs, mais par rapport à l'état du réseau avant, c'est très intéressant, et il ajoute positif par rapport aux salariés. Il n'a pas l'impression qu'il y ait eu un recul, bien au contraire, et la dernière discussion qu'ils ont pu avoir avec les organisations syndicales montrait un climat très apaisé. Il indique que c'est positif aussi et surtout par rapport à la Communauté urbaine de Bordeaux, puisqu'ils ont un réseau extrêmement dynamique, en progression pour des coûts financiers qui sont extrêmement limités au regard du service, puisqu'ils peuvent maintenant agréger les choses. Il estime donc que le choix qu'ils ont fait il y a quelques années, qui avait fait l'objet de beaucoup de débats, a été un choix extrêmement pertinent.

Il signale que l'enjeu, maintenant, ce sont à la fois les quelques mois qui restent dans l'actuelle DSP, et surtout, de préparer la prochaine DSP, parce que le choix de Kéolis a été positif pour les usagers, pour les salariés, pour la CUB, mais pas forcément totalement positif pour Kéolis, au regard des comptes financiers la concernant. Et quand ils vont rentrer dans la prochaine négociation, aussi bien avec Kéolis qu'avec Transdev Véolia, il précise qu'ils auront la réalité du coût, et il faudra donc qu'ils soient extrêmement tenaces et pertinents dans une négociation qui sera moins facile, d'autant plus qu'il n'y aura pas forcément la même volonté d'entrer sur le marché bordelais. Il rappelle que l'on sait bien qu'à l'époque, Kéolis voulait absolument avoir ce marché, ils ont profité de cette volonté, et maintenant, ils doivent garantir des choses pour que la concurrence s'exerce du mieux possible. Il insiste sur le fait que c'est vraiment là l'enjeu des négociations qui commenceront à partir d'avril 2014, puisqu'ils ont décidé de commencer les négociations juste après le renouvellement du Conseil de Communauté.

Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et
républicains vote contre

M. FLORIAN

2013/8/ 69 Bordeaux - Société LE COMPAS - Protocole transactionnel - Décisions

M. Nicolas FLORIAN, après avoir présenté ce rapport, en profite pour prendre en modèle cette délibération et proposer que l'on ait une réflexion plus large sur tout ce qui peut pénaliser une activité, que ce soit un commerce ou une entreprise, du fait d'évènements extérieurs, et en particulier quand il s'agit de travaux. Il est de plus en plus sollicité par des maires, d'ailleurs pas plus tard qu'hier soir, et il sait que certains ont écrit à la Communauté urbaine de Bordeaux pour que l'on puisse étudier une possibilité d'indemnisation, tout cela bien cadré évidemment, qui soit acceptable juridiquement et financièrement, au même titre que ce qui a pu être fait les années précédentes sur les travaux du tram. Il souligne qu'ils s'aperçoivent aujourd'hui que sur des opérations de réaménagement urbain assez lourdes,

un certain nombre de nos entreprises, de nos commerçants sont pénalisés. Jusqu'à maintenant, ils réservaient leurs indemnités aux travaux du tramway, une commission ayant d'ailleurs été mise en place, et tout cela était très bien organisé. Il propose qu'ils mènent une réflexion là aussi, et cette délibération en est un exemple, pour étudier la possibilité d'indemnisation ou de compensation auprès d'activités qui sont fortement pénalisées par les travaux. C'est le cas sur quelques communes de la Communauté urbaine de Bordeaux et il souhaite qu'ils puissent avoir cette réflexion à ce sujet.

M. Vincent MAURIN précise que le Groupe des élus Communistes et Républicains approuve l'aide apportée à la Société Le Compas, qui vient compenser un grave dysfonctionnement à la fois des ponts sur les deux écluses, mais aussi un dysfonctionnement des portes d'une des écluses, de la grande écluse notamment. Mais il estime que cette situation doit les alerter sur le devenir des Bassins à flot. Il craint en effet que cette mésaventure survenue en début d'été, ne soit malheureusement que la première d'une longue série, et il se demande comment en serait-il autrement, en effet, quand ce site, selon eux, n'est plus traité que comme un terrain d'implantation pour les promoteurs immobiliers, et que la plaque portuaire est reléguée au second rang, et avec elle, toutes les activités productives dont ce quartier tire pourtant sa singularité. Il déclare « *Adieu les Bassins à flot, bienvenue à la Marina de Messieurs Fradin, Bouyges, Nexity et autres !* », car si les Bassins à flot avaient été traités pour ce qu'ils sont, à savoir un outil à vocation d'abord industrielle autour de laquelle les intelligences peuvent se réunir pour y marier des activités résidentielles ou de service, si c'était ce regard qui avait primé lors du travail de réhabilitation du quartier, il pense qu'ils auraient évidemment commencé par la réflexion sur l'ouverture des Bassins à flot à sa vocation première, à savoir la navigation. Et donc, ils auraient mis en priorité les travaux des deux ponts sur les écluses et ceux de la grande écluse.

Il fait observer que ce que réalisent aujourd'hui la mairie, le Port et la CUB sur ce quartier est bien pire, car petit à petit, c'est toute la plaque portuaire qui est grignotée pour des projets qui auraient pourtant dû être annexes ou trouver une autre localisation. Ainsi, après le siège de CDiscount et, juste de l'autre côté, la Cité des civilisations du vin, c'est, comme ils l'ont appris dans la presse, un complexe de salles de cinéma qui vient d'obtenir l'autorisation de s'installer sur le site portuaire. Cela l'amène à dire que si le projet de refit de navires dans les formes de radoub des Bassins à flot n'aboutit pas, ils pourront dire que les belles déclarations des uns et des autres, ici, dans cette enceinte, sur la mixité économique, sur la cohabitation des activités, ce n'était que du cinéma.

Ensuite, il voudrait insister sur deux aspects supplémentaires, et d'abord, afin d'éviter que le type de désagrément du Compas ne se reproduise, il demande pourquoi ne pas engager dès maintenant également la réflexion de la réouverture de la petite écluse. Les difficultés de la grande écluse sont connues, et apparemment, ils ne sont pas au bout, notamment par rapport à l'étanchéité des portes de cette grande écluse. Ils savent que tous les bateaux n'ont pas forcément besoin (et la grande majorité, surtout pas) du volume d'eau généré par la grande écluse, et il pose la question du fonctionnement de la petite écluse qui, de fait, permettrait d'avoir une double entrée dans les Bassins à flot et d'éviter un certain nombre de désagréments, évidemment, dès lors que le pont du tramway sera remis en état.

Enfin, la question de l'emploi au sein de la société Le Compas lui semble être oubliée dans l'accord qui va être passé, même si **M. FLORIAN** a rappelé les 19 emplois qui sont en service dans cette société. L'aide est indispensable, mais comme ils le font pour toute aide

et pour l'argent public dépensés pour les entreprises, ils demandent de marquer l'exigence, non seulement d'un maintien strict des emplois de cette société, du fait de l'aide de 200 000 € apportés, et même d'y enjoindre une annexe en disant : « *pourquoi pas une augmentation du nombre d'emplois compte tenu du projet sur le Bassin à flot numéro 2 de doubler les anneaux du port de plaisance ?* » Une fois cette réserve émise, il annonce qu'ils votent cette délibération.

M. Jean-Pierre TURON constate qu'en quelques années, l'intérêt et le regard qui est porté sur ce secteur, l'ensemble Bassins à flot, les écluses avec à côté Bacalan, ont complètement changé, que ce soit par la Ville de Bordeaux, le Grand Port Maritime de Bordeaux et la Communauté urbaine, et les problématiques des écluses et des Bassins à flot, posées il y a une dizaine ou une quinzaine d'années, vont se situer dans un contexte complètement différent et vraisemblablement, les choix d'aujourd'hui ne seraient pas forcément tous les choix qui ont été faits à ce moment-là par les uns ou par les autres. Il insiste sur le fait que ce n'est pas simplement (« simplement » n'ayant pas un sens péjoratif) la liaison tramway avec un Bacalan vieillissant à l'époque, mais c'est au contraire aujourd'hui, un secteur en plein renouveau avec en effet, tellement de renouveau et tellement de projets qu'ils peuvent arriver à se heurter, s'opposer les uns les autres, ce qu'il faut en effet essayer d'éviter. Bien sûr, il y a l'emprise de l'urbanisme avec le projet Michelin, les projets aussi sur Bacalan, mais c'est surtout le renouveau et la réorientation économique dont il est question à son sens, parce qu'il peut témoigner que le Grand Port Maritime de Bordeaux a repris conscience, après une période d'abandon et de désintérêt, et peut-être un temps de retard dont on paye les effets aussi, de l'intérêt par rapport au nautisme, par rapport à l'entretien pour la plaisance, et maintenant, au projet extrêmement important du refit.

Comme chacun sait, c'est un secteur qui se trouve maintenant, avec le débouché du pont Chaban-Delmas, avec la Cité des civilisations du vin, un élément absolument essentiel dans l'équilibre de l'agglomération avec de l'autre côté Euratlantique, et il souligne qu'ils ont bien ici deux projets de réaménagement extrêmement importants.

Le problème posé par la société Le Compas est particulièrement éloquent à son avis, puisqu'ils passent de 3 à 19 salariés en deux ou trois ans, et l'on voit bien que le fonctionnement des écluses est un point clé essentiel pour le fonctionnement de ce secteur. Il estime absolument essentiel que tout soit fait pour crédibiliser la volonté de la Communauté urbaine de tout mettre en œuvre pour qu'enfin, il y ait un fonctionnement fiable, d'où les expertises en cours qui doivent aussi déboucher sur du concret afin que véritablement, ils puissent avoir des liaisons fiables, des ouvertures fiables. Il considère, en effet, que l'on ne peut pas décourager d'emblée ceux qui ont fait le pari du développement de ces projets, en particulier liés à l'existence des Bassins à flot. Il lui paraît tout à fait essentiel que la Communauté urbaine dédommage, mais au-delà de cela, c'est un enjeu pour elle de crédibilité par rapport à l'engagement sur le développement économique de ce secteur.

M. Alain JUPPÉ voudrait brièvement rappeler d'abord que ce secteur des Bassins à flot fait partie de l'arc de développement durable qui structure le projet urbain de la Ville de Bordeaux, et ensuite que le développement de ce secteur a fait l'objet d'un programme d'aménagement d'ensemble qu'ils ont adopté ici dans ce Conseil de communauté à une large majorité, que le Conseil municipal de la Ville de Bordeaux a aussi adopté, et même avec beaucoup d'enthousiasme. Donc, quand il entend dire que l'on livre aujourd'hui ce

territoire à des promoteurs, cela n'a pas de sens, car ils agissent dans le cadre, répète-t-il, d'un programme qu'ils ont adopté. Il fait observer que ce quartier a une vocation multiple ; c'est d'abord un quartier résidentiel, il faut y construire des logements, et il demande comment la Ville de Bordeaux pourra atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en termes de développement démographique de l'agglomération s'ils ne construisent pas, et comment la Ville de Bordeaux pourra atteindre en 2025 le pourcentage de 25 % de logements sociaux s'ils ne développent pas des quartiers nouveaux. Il insiste sur le fait qu'ils ne le feront évidemment pas dans la ville construite, dans la ville classique, ou dans la ville médiévale, cela va de soi, et cela ne peut se faire que dans les nouveaux quartiers.

Il souligne que la deuxième vocation de ce quartier, c'est d'être adossé à un campus universitaire extrêmement important, le campus des Chartrons, où une vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur se développent, avec 6 000 à 7 000 étudiants qui étudient dans ce périmètre, et ils ont en perspective l'installation aux Bassins à flot à proprement parler, d'ici la rentrée 2014, de nouveaux établissements d'enseignement supérieur spécialisés dans les filières informatique et numérique. Il précise que c'est la troisième vocation de ce quartier, une vocation économique diversifiée, appuyée notamment sur toute cette filière numérique. La présence de CDiscount sur les quais est un atout formidable, et quand il entend parler d'emplois salariés, en voilà, car il y en a 600 ou 700 sur ce point, et CDiscount est en train de développer son implantation immobilière en construisant un nouveau bâtiment. Il rappelle que c'est le leader européen du e-commerce. Il a souhaité, et il a saisi en ce sens M. le Président de la Communauté urbaine et aussi la ministre compétente, que ce secteur des Bassins à flot puisse être intégré dans le quartier numérique pour lequel ils sont candidats à l'appel à projets lancé par le gouvernement dans cette activité économique, le numérique, mais d'autres activités aussi et évidemment le nautisme. Il rappelle qu'un port de plaisance est en cours d'attribution par le Port de Bordeaux, comme cela fait très longtemps que l'on en parle, et un premier appel d'offres ayant été infructueux, il espère que celui en cours pourra se concrétiser et leur permettre d'acquérir une activité nautique importante, non seulement pour le port, mais tout ce qui va avec en matière d'accastillage et autres. Et puis, il évoque la vocation industrielle aussi avec le pôle de refit, la Ville de Bordeaux ne s'opposant en aucune manière à ce pôle de refit, mais demandant simplement qu'il soit compatible avec le PAE qu'ils ont adopté. Et si aujourd'hui, le pôle de refit ne va pas plus vite, il souligne que ce n'est pas parce qu'ils traînent des pieds, mais c'est parce qu'il n'y a toujours pas de bateau qui soit candidat pour venir s'y faire réparer. Le jour où ce bateau sera enfin détecté, il espère que l'on pourra avancer.

Enfin, il précise que ce quartier des Bassins à flot qui est assez magique, il faut bien le dire, a aussi une vocation touristique qui va se développer avec la Cité des civilisations du vin, ce qu'ils feront avec le temps est extrêmement compliqué, mais cela fonctionne déjà avec la base sous-marine où de très belles expositions qui drainent beaucoup de population ont lieu. Il fait remarquer que c'est un quartier extrêmement riche et diversifié, et ce sera un des points forts, pense-t-il, du Bordeaux de 2025 ou de 2030.

M. Nicolas FLORIAN note qu'Alain JUPPÉ a pu répondre concernant les remarques de M. MAURIN, et il voudrait rebondir sur ce qu'a pu dire Jean-Pierre TURON. Il tient cependant à dire à Vincent MAURIN qu'il faut peut-être dépasser le nombrilisme ou le chauvinisme bacalanais pour avoir une vision autour du nautisme qui soit plus une vision d'agglomération, et c'est pour cela qu'il parle de Jean-Pierre TURON sachant que Bassens peut-être aussi un fleuron. Dans les réflexions à venir, dans leur volonté de conforter cette

filière autour du nautisme, dans le développement, pourquoi pas, d'une filière de refit pour laquelle il y a un cluster qui a été constitué, de conforter et développer aussi toutes les activités de maintenance comme le Compas Marin, il estime qu'il faut avoir une vision plus large au niveau du territoire, à l'échelle du fleuve, et ils doivent effectivement rapidement avoir cette discussion avec le Port Maritime.

Il restera sur des considérations très pragmatiques, très factuelles, en rappelant qu'aujourd'hui, ils ont tout de même un problème technique, physique, matériel avec les écluses. Cela reste un enjeu immédiat et tant qu'ils n'auront pas réglé définitivement les difficultés techniques des écluses et du pont tournant, il considère qu'ils seront confrontés à des difficultés par incidence auprès de toutes les activités existantes ou à venir.

M. le Président Vincent FELTESSE répond à **Alain JUPPÉ** sur la question du refit, qu'ils ont le bateau, puisque Monaco Marine, le leader français du refit, est venu faire une visite il y a quelques jours sur site, et ils leur ont dit : « *Est-ce que vous pouvez accueillir ?* », mais ils posent un certain nombre de conditions. Il indique donc qu'on sait que le marché existe potentiellement, et BGI est allé chercher deux entreprises qui sont sur le bassin méditerranéen et il y en a une qui a dit : « *Moi, j'ai un cas concret de bateau que je peux amener* », et le directeur de Monaco Marine dit : « *Voilà deux conditions, problème de couverture et environnement* ». Il fait observer qu'ils savent que le marché est là et qu'ils en sont donc là à une étape supplémentaire.

Après, il convient qu'il y a la question qui est posée par **Vincent MAURIN**, concernant effectivement la façon dont on parvient à faire cohabiter sur la plaque portuaire, des activités économiques quasi industrielles ou industrielles avec le reste du projet d'ensemble, sachant que dans ce secteur des Bassins à flot et de l'autre côté, il y a bien sûr le Compas, il y a Armi, un peu plus loin, il y a la Saft, de l'autre côté, il y a CNB. On voit bien que dans certains autres territoires, ils parviennent à articuler les choses, et il faut avoir pour cela une réflexion générale.

Cependant, sur ce dossier particulier du Compas, il pense qu'ils ont tout de même démontré une très grande réactivité des services de la Communauté urbaine qui ont été leaders sur ce dossier, et ils parviennent à sauver une entreprise qui est importante dans ce secteur. C'est pour cela qu'il est plutôt très fier de mettre aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Véronique FAYET annonce qu'à la demande de **Nicolas FLORIAN**, la délibération suivante, qui est une convention-cadre de partenariat entre la Communauté urbaine et Pôle emploi Gironde, est présentée par **Jean-Jacques BENOIT**.

M. BENOIT p/ . FLORIAN

2013/8/ 79 Convention cadre de partenariat entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et Pôle Emploi Gironde - Signature - Autorisation

Après la présentation de ce rapport par **M. Jean Jacques BENOIT**, **M. Nicolas FLORIAN** tient à dire qu'effectivement, il aurait dû être celui qui présente cette délibération. Cependant, lors de la commission du mois dernier où cela a été présenté, ils avaient été un certain nombre, et lui le premier, à émettre des réticences sur le calendrier et la méthode. Tout cela leur paraissait un petit peu précipité, et il y avait notamment des élus qui étaient prêts à s'investir activement pour la préparation d'un document plus fourni, il y avait aussi un certain nombre de communes qui ont également des dispositifs avec le Pôle emploi, et il pense à celles qui ont des services emploi dans leurs locaux. Aussi considérait-il que cela méritait une adhésion plus large des 28 communes, en tout cas, de celles qui voulaient bien y participer, et de pouvoir fouiller un peu plus des actions à mettre en place, plutôt que de rester sur des déclarations d'intention qui, à son avis, sont encore un peu trop sommaires. Donc, un certain nombre d'élus de Communauté d'avenir, sinon la majorité, s'étaient abstenus lors de la présentation en commission, ce qu'ils feront aujourd'hui, annonce-t-il.

M. Jean-Jacques BENOIT estime que le travail qui est réalisé là entre les communes, avec la Communauté urbaine, est à poursuivre, et en même temps, on sait bien que les chômeurs n'attendent pas pour trouver du travail. Il considère donc que ce qui est fait par la Communauté urbaine est une bonne chose, ce qui n'empêche pas qu'avec les services emploi des différentes communes, ils puissent réaliser un travail commun. Mais, il reconnaît que c'était quelque part étonnant de constater que la Communauté urbaine, sur le développement économique et l'emploi, n'avait très concrètement aujourd'hui, aucun objectif et donc, ils essaient de pallier cela avec cette délibération.

M. le Président Vincent FELTESSE précise que c'est une convention qui arrive suite au sommet métropolitain économique et social, où il n'y a pas de sommes qui sont en jeu, et il s'agit plutôt d'un échange d'informations pour avoir des zooms sur les opportunités. Il sait que dans un certain nombre de communes, il existe des partenariats avec Pôle emploi sur des actions plus concrètes, mais il insiste sur le fait qu'ils ne sont pas dans ce registre. Il pense que c'est une première étape, qu'il est bien que l'on travaille avec Pôle emploi, et puis, ils pourront nourrir la convention.

Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe Communauté d'Avenir
s'abstient.

M. FREYGEFOND

2013/8/ 84 Fiscalité professionnelle unique - Cotisation Foncière des Entreprises - Cotisation minimum - Décision

M. Jean-Claude GALAN se demande s'il est besoin de rappeler ce que pensent les élus Communistes et Républicains de la réforme portant suppression de la taxe professionnelle. Si cette réforme sarkozyste n'avait pas des conséquences aussi dramatiques pour les ménages, les artisans et les commerçants, ils pourraient s'amuser à rappeler combien de fois ils l'ont qualifiée ici d'imbécile ; la situation vécue par les contribuables ne fait que les conforter dans cette idée. Il pourrait rappeler aussi que ce sont les ménages, de manière indirecte mais sensible, qui en font les frais, car comme annoncé, c'est d'abord sur eux que se reporte l'effort contributif. Ainsi, si leurs collègues de droite se gargarisent du ras-le-bol

fiscal, peut-être faut-il rafraîchir leur mémoire et leur rappeler que c'est leur mentor, Nicolas Sarkozy, qui a fait le cadeau de la taxe professionnelle aux grands groupes. Il observe qu'heureusement, le ras-le-bol populaire aura eu raison de celui-ci, ce qui rend d'autant plus incompréhensible l'incapacité du pouvoir actuel de réparer cette injustice flagrante car, en l'absence d'un retour à un véritable impôt économique, ce sont donc les ménages, les petits commerçants et les artisans qui sont lourdement frappés.

Pour eux, c'est inacceptable et la colère de leurs citoyens qui ont reçu deux fois leur feuille d'imposition est fort compréhensible, d'autant qu'au siège des grands groupes, l'armée des services spécialisés en fiscalité trouve toujours les failles qui leur permettent d'échapper à l'impôt.

Dans ce contexte, la proposition formulée par les services d'assouplir un peu les effets dévastateurs de cette réforme ne peut qu'être approuvée, mais ce n'est pas suffisant à leur sens. Il invite à intégrer des tranches différentielles et à prendre en compte d'autres éléments que le chiffre d'affaires, mais à le faire sur une base d'un impôt économique rétabli dans sa vocation entière de solidarité territoriale et de participation des entreprises, notamment des grands groupes, au développement de notre agglomération et des territoires alentour. C'est en ce sens qu'ils appellent de tous leurs vœux, une profonde réforme de la fiscalité. Mais en l'état, ils voteront contre cette délibération.

M. Nicolas FLORIAN remarque que leurs services et leurs élus ont bien pris note des remontées que l'on avait sur le terrain depuis quelques semaines. Il pense qu'ils n'avaient peut-être pas été assez vigilants sur la délibération qu'ils avaient prise collectivement il y a quelques mois. Beaucoup de leurs petits commerçants notamment, avaient été fortement pénalisés et il est vrai qu'ils avaient été un certain nombre à s'émouvoir de tout cela et que par cette mobilisation, aujourd'hui, ils leur apportent des réponses. Alors, quand cela baisse d'un côté, cela augmente de l'autre effectivement, puisque le produit fiscal sera identique, mais il sait que certains commerçants vont regretter qu'il n'y ait pas eu un système de compensation qui puisse être mis en place. On leur a dit que c'était compliqué, mais il croit qu'il faudra peut-être réfléchir à un moment ou à un autre aussi à une aide, sous une forme qu'il ne connaît pas, non pas pour compenser, mais pour aider leurs petits commerçants.

Il ne veut pas rentrer dans un débat avec M. GALAN, mais il a toujours l'impression que M. Sarkozy manque à beaucoup de monde ici, puisqu'il revient souvent sur le sujet. Il lui rappelle simplement, à lui qui fait partie d'une majorité ou pas nationale, que quand une loi n'est pas bonne, on la change. Il pourrait reprendre les déclarations des uns et des autres au sein même de cet hémicycle avant le vote sur la loi de 2010 sur la réforme de la taxe professionnelle, et répète que si c'est si mauvais que cela, il faut la changer. Il souligne qu'il y avait une occasion rêvée avec le projet de loi de Finances pour 2014, comme ils l'ont avoué eux-mêmes, mais aujourd'hui, la modération fiscale ne fait pas partie du vocabulaire du gouvernement actuel. Les élus Communistes et Républicains le regrettent, il le regrette aussi, mais il lui fait remarquer qu'il ne faut pas changer quand même les responsabilités. Aujourd'hui, ce n'est plus Nicolas Sarkozy qui est président de la République, il y a une nouvelle majorité, et quand il parle des collègues de droite, il fait observer qu'ils ne sont plus majoritaires, puisqu'il y a deux assemblées qui sont à gauche, et que les élus Communistes et Républicains en font partie avec leurs amis. Il répète que si cela ne va pas, ils changent !

M. Ludovic FREYGEFOND souligne que justement, le changement est en cours, puisqu'il y aura des rectifications lors de la loi de Finances, mais il est désolé de dire à Nicolas

FLORIAN, que c'est bien cette réforme de 2010 voulue par la précédente majorité qui fait qu'ils se retrouvent dans ce cas. Il précise qu'ils verront de toute façon au cours des mois et des années qui viennent, le véritable impact de cette réforme. Ils en ont eu l'exemple, puisqu'ils prennent cette délibération pour corriger. Il souligne qu'effectivement, M. FLORIAN a fait partie des élus qui ont fait remonter ces difficultés, mais beaucoup d'élus et de maires leur ont fait remonter ces difficultés et ils ont été vigilants. Il voudrait remercier les services de la CUB, notamment ceux qui suivent la fiscalité, mais, comme il l'a dit dans son propos introductif, il y a eu deux oublis, et d'abord, leurs délibérations de 2011 n'ont pas été prises en compte par les services de l'État. Et puis, ils n'ont pas eu notification des bases assez tôt. Il leur confirme également que juridiquement, ils ne peuvent pas revenir sur ce qui a été demandé en termes de cotisation par les services de l'État à ces artisans et à ces commerçants. Mais en tout cas, par cette délibération, ils font en sorte de corriger les erreurs de cette réforme. Il pense que ce qui est important, c'est que l'intérêt général, dans cette histoire, puisse prévaloir bien évidemment.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite faire deux remarques complémentaires. D'abord, puisque Ludovic FREYGEFOND l'a évoqué rapidement, il y a eu la réunion du 4 juillet, où il y avait le président de la Chambre de commerce, le président de la Ronde des quartiers, le président de la Chambre des métiers, le président du MEDEF, et le Directeur Régional des Finances Publiques pour voir effectivement les conséquences de cette affaire. Le TPG a dit que l'on ne pouvait pas revenir en arrière, y compris du fait d'erreurs de son administration qu'il a reconnues, et que la question de la compensation financière n'était malheureusement pas non plus possible, puisque c'est une porte qu'il avait ouverte. En revanche, il a pris deux engagements, le premier étant de passer une délibération au Conseil de rentrée, pour que la modularité change, parce qu'il est exact que dans la délibération précédente, le problème était qu'il n'y avait que deux seuils (moins de 100 000 et plus de 100 000) et donc, on demandait un effort proportionnel plus important aux petits qu'aux gros. C'est pour cela qu'ils passent là sur trois tranches (moins de 100 000, 100 000 à 250 000, plus de 250 000). Après, il faudra voir comment dans les débats parlementaires, l'on pourrait aussi faire évoluer les choses. Ils auront bientôt le débat à l'Assemblée et au Sénat et il tiendra son engagement.

Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et républicains vote contre

Mme BOST P/ M. TOUZEAU

2013/8/ 143 TALENCE - secteur Peybouquey - cession de 2 terrains nus d'une contenance totale d'environ 11 078 m² à la SA d'HLM Domofrance - Décisions - Autorisation

Mme Marie-Claude NOËL fait remarquer que le projet est au contact de la gare de Talence Médoquine, alors que la transformation future de la gare en un pôle multimodal représente un enjeu considérable pour l'agglomération, la desserte du campus, la desserte du CHU, celle du campus Carreire également, sans oublier le nombre très important d'habitants qui sont situés dans un périmètre de moins de 2 km autour de la gare. Il convient donc selon les élus EELV, d'avoir la certitude que la délibération proposée ne porte pas atteinte à ce projet de pôle multimodal. Ils n'ont pas, de leur point de vue, cette assurance aujourd'hui, et ils

s'abstiendront donc dans l'attente des résultats des études préalables d'aménagement du pôle d'échange de Talence Médoquine et d'une réflexion sur le potentiel urbanistique du secteur autour du pôle multimodal qui prennent en compte les accès à la gare située en contrebas, dont elle rappelle qu'elle ne doit pas se situer en position enclavée.

M. le Président Vincent FELTESSE la remercie pour la brièveté de l'intervention, mais qui résume bien la position.

M. Stéphane AMBRY ne répètera pas ce que vient de dire leur collègue concernant la gare de la Médoquine, mais il estime que cette délibération avait été sagement retirée de l'ordre du jour du Conseil.

M. le Président Vincent FELTESSE lui précise que ce n'était absolument pas le cas, rappelant que c'est lui qui maîtrise l'ordre du jour du Conseil.

M. Stéphane AMBRY souligne que c'est à la demande expresse du maire de Talence qu'elle est remise en débat, débat qui ne porte pas sur le projet de logement que vient de leur indiquer le rapporteur, parce qu'il est remarquable et remarqué à Talence, parce qu'il est unique, la CUB ayant imposé au promoteur des conditions que l'on n'a jamais vues à Talence. Heureusement que la SPL « La Fabrique » était là à son avis, mais le problème, c'est que ce terrain qu'ils sont en train de vendre surplombe et jouxte la gare de la Médoquine de Talence, sur laquelle la CUB a un projet de création d'un pôle multimodal, et la Région de réouverture de la gare aux trains. Il indique que la question que l'on doit se poser est de savoir si la vente de ce terrain ne va pas obérer la possibilité de réouverture de la gare. Il rappelle que la Région et la CUB attendent un rapport avant la fin de l'année, et qu'ils sont invités à prendre une décision aujourd'hui. Il demande tout simplement, comme il l'a fait en commission, de reporter leur décision au mois de janvier. Il insiste sur le fait que cela ne porte pas du tout sur le projet, pour lequel ils seraient favorables et il demande de noter qu'il voterait pour. Mais si le Conseil décidait aujourd'hui cette vente, il demande à **M. le Président** de prendre en considération les engagements existant entre la Région et la CUB sur une politique de mobilité et de transports, et donc d'attendre évidemment pour signer les actes, que l'on dispose du rapport de RFF qui est essentiel. Ils ont eu des réponses de la mairie de Talence, ils les ont eues sur la création du pôle multimodal, mais ils n'en ont aucune sur la réouverture de la gare, parce qu'on attend le rapport de RFF.

M. Max GUICHARD note qu'il y a deux questions quand même dans ce dossier ; il y a d'une part celle du logement, et si le projet Domofrance est fort intéressant, il se situe quand même dans un projet de construction plus vaste de 252 logements, ce qui amène le taux de logements sociaux à 22 % de l'ensemble. Il rappelle que les élus Communistes et Républicains ont maintes fois exprimé leurs positions ici et l'intérêt d'aller vers 50 % de logements sociaux dans toutes les opérations.

D'autre part, il y a la localisation du projet, en effet à proximité de la ligne de ceinture de la gare Talence Médoquine, sur laquelle il estime que ce serait parfait si la gare de Talence Médoquine était en service, puisque là aussi, cela fait des années et des années qu'ils le demandent. Il se demande si on peut voir là un signe annonciateur de la prochaine réouverture de cette gare, ainsi que la création d'un pôle multimodal à cet emplacement dont ils espèrent que les projets immobiliers en cours, bien entendu, ne vont pas compromettre les possibilités de réalisation. Il indique que c'est donc dans ce cadre et sous ces conditions qu'ils soutiennent cette délibération.

M. Alain CAZABONNE tient à rassurer tout le monde. Le projet qu'ils ont présenté est tout de même le résultat d'un travail des services communautaires de plusieurs mois, ainsi que de rencontres avec RFF, puisqu'il a lui-même vu Guillaume PÉPY et le directeur régional de RFF. Il précise l'avoir vu avec Gilles SAVARY et qu'ils étaient donc tous en train de travailler à cette réouverture de la gare de la Médoquine. Il sait bien que chacun peut dire « *j'étais le premier à demander la réouverture de la gare* », mais il ne rentrera pas dans ce débat-là, rappelant que c'était le président américain John KENNEDY qui disait toujours : « *la victoire a cent pères et la défaite est orpheline* » ; donc, si la gare n'ouvrait pas, il sait que ce serait certainement lui qui porterait la responsabilité. Il lisait ce matin encore dans Sud-Ouest, un article de Gilles SAVARY quittant ses fonctions, qui évoquait son passage à Talence et qui disait : « *le maire de Talence a laissé passer des trains* ». Il s'étonne du pouvoir qu'il lui attribue et rappelle simplement que ces décisions dépendent de RFF, du Conseil régional, du président du Conseil régional Alain ROUSSET, de la Communauté urbaine, de M. le Président Vincent FELTESSE, éventuellement du ministère, et il observe que ce sont tous des présidents et des gens fort respectables qui sont tous de gauche, alors qu'on lui donne, à lui, petit maire de Talence, un grand pouvoir en disant : « *c'est lui qui décide et qui rate les occasions* ». Il veut bien l'assumer, mais il prendra comme seul exemple la décision d'aujourd'hui dont il remercie M. le Président et le directeur général des services d'avoir maintenu cette délibération ; il souligne en effet que ce n'est pas lui qui aurait pris la décision et qui avait le pouvoir de maintenir, mais c'était M. le Président qu'il remercie de l'avoir fait. Il répète qu'il n'avait pas non plus le pouvoir de dire : « *je maintiens la délibération, on continue* », tout cela pour relativiser le pouvoir de chacun, comme il tenait à le dire.

Pour le reste du projet, il insiste à nouveau sur le fait qu'il a été étudié pendant des mois avec les habitants dans le cadre d'un atelier d'urbanisme. Il souligne que les intérêts de la Communauté urbaine ont été fort bien défendus dans le cadre de « la Fabrique métropolitaine » par M. LECROART, et il reconnaît que cela a été une bataille extrêmement difficile, mais aujourd'hui, le projet est abouti avec plus de 3 M€ pour la Communauté urbaine ; ils avaient également intégré un accès sur la voie du Haut-Brion, suite à un courrier de M. le Président qui leur avait écrit en décembre 2009 leur demandant de bien faire attention à ce que l'on élargisse le passage de l'avenue de la gare et que cet accès soit dans le futur parking en silo éventuel. Ils ont également maintenu cela, et ce qui est donc proposé aujourd'hui n'est pas du tout contraire à la réalisation du pôle intermodal. Quant à l'élément qui a été évoqué consistant à dire : « *est-ce que les faisceaux ferroviaires sont suffisants ?* » il rappelle simplement qu'à cet endroit-là, il y a quatre voies, deux pour la ceinture ferroviaire de contournement et deux pour la voie Irun, et il n'y a donc aucune difficulté par rapport à l'aménagement, il suffit simplement de réaménager les quais, ce qui est estimé autour de 3 M€ par RFF. Par rapport au projet de son voisin contre lequel il n'a rien, il l'estime complémentaire, qui a coûté beaucoup plus cher et dessert l'ouest de l'université tandis qu'eux, de l'autre côté, cela va être l'est. Il considère que le projet tel qu'il est, répond parfaitement aux questions, et d'ailleurs, ils avaient tenu, suite à la remarque de Mme NOËL en commission, à apporter les réponses et les plans qui ont été envoyés au service des assemblées ici. Il estime donc que tous les éléments et les plans ont été donnés, et naturellement, il fait observer que ce qu'ils décident aujourd'hui, ce n'est pas d'imposer à M. le Président de signer, mais de l'autoriser à signer. Et s'il faut faire une nouvelle réunion en rassemblant tout le monde, il n'y est pas du tout hostile, de manière à ce que chacun soit éclairé par rapport à ce projet.

M. le Président Vincent FELTESSE précise d'abord qu'effectivement, il est quand même plutôt satisfait du fait que sur cette question de la voie ferrée de ceinture, de circulation tramway et tram-train, un consensus soit en train d'émerger dossier après dossier. Il a pu le dire il y a quelques semaines, et pense que c'est un véritable enjeu pour la métropole bordelaise.

Ensuite, sur la question de la gare de la Médoquine, de son point de vue, ayant relu les courriers de la Région, cette opération n'obère pas les possibilités de développement de la gare, car sinon, ils y seraient bien sûr hostiles. C'est pour cela qu'il a décidé de mettre aux voix cette délibération en précisant, comme il l'a fait en Bureau et surtout en Conseil, qu'à la fin, il faut quand même qu'il signe la délibération et ils verront donc si par hasard, mais il ne le croit pas, il y a des demandes d'éclaircissement supplémentaires à voir, sachant que la gare de la Médoquine est presque devenue une grande cause métropolitaine après d'autres gares.

Puis il met aux voix cette délibération avec les conditions de mises.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient. M. AMBRY vote contre.

M. Le Président Vincent FELTESSE lève la séance à 13 heures 10.

La Secrétaire de séance

Mme FAYET